



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

- Info PV Commission Discipline du 16.01.25 et du 22.01.25

- PV Commission restreinte de Prévention Médiation & Education du 18.01.25

- PV Commission de Prévention Médiation & Education du 20.01.25

- PV Commission des Statuts et Règlements du 21.01.2025

- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 21.01.25

-PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions des 21.01.25. et 23.01.2025

- PV Commission restreinte Foot Animation du 23.01.2025

- Page Technique

WEBINAIRES FFF

La FFF organisera prochainement des webinaires en février et mars.

Des e-mails de promotion seront envoyés à chaque fois à J-7 sur les adresses officielles des clubs :

► **Présentation de la campagne « Stop aux violences et aux discriminations »** (Direction Engagement et Marketing)

L'objectif est de présenter cette campagne qui lancée le 27 janvier. Un kit d'outils sera envoyé à l'ensemble des clubs affiliés à la FFF - Date : jeudi 6 février de 18h à 19h - Lien d'inscription : à venir

► **Emploi et insertion professionnelle (IEFF)**

Webinaire dédié à la présentation des dispositifs visant à favoriser l'emploi dans les clubs. Ce rendez-vous abordera notamment des thématiques essentielles telles que l'accompagnement RH et le financement des emplois au sein des structures sportives -Date : jeudi 27 février de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir

► **Présentation des formations en apprentissage (IEFF et DTN)**

Découvrez les formations d'éducateurs en apprentissage pour la saison 2025-2026

-Date : jeudi 6 mars de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir

► **campagne « ANS-PSF » 2025**

Présentation de la campagne « Projets Sportifs Fédéraux » 2025 de l'Agence Nationale du Sport dont la gestion du dispositif est déléguée à la Fédération. Pour bénéficier d'une aide financière, les clubs peuvent déposer un dossier dont les actions doivent s'inscrire dans le projet sportif de la F.F.F. -Date : lundi 10 mars de 18h à 19h -Lien d'inscription : à venir



FOOT ANIMATION

La journée du 15/03/2025 est reportée au 08/03/2025 pour les critères

COUPES

Retrouvez en pages intérieures les tirages des coupes en tableaux des U14 aux + 45ans (sauf U15)

FUTSAL

Retrouvez dans ce numéro les

► FUTSAL U9 à U13 programmé les 15 ou 16 février et 1er mars 2025

► FUTSAL U9F, U13F et U15F

FESTIFOOT

Retrouvez en pages intérieures les planning FESTIFOOT

samedi 25 janvier 2025

Samedi 1er février 2025

**Samedi 8 février 2025
(secteur 1 à 4)**

FILLOFOOT U7F

PLATEAUX U9F

Retrouvez dans ce numéro

► FILLOFOOT U7 F et du 25.01.25 et du 01.02.25

► PLATEAUX U9F du 25.01.25 et du 01.02.25

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 25 & 26 janvier 2025



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 28 janvier 2025

Commission des Statuts et Règlements

18h00

Jeudi 30 janvier 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

Jeudi 30 janvier 2025

Comité Directeur

18H30

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Lundi 27 janvier 2025

Commission d'Appel Disciplinaire

18H30

Mercredi 29 janvier 2025

Commission de Discipline

16H00

A OZOIR LA FERRIERE

COMMISSION

Lundi 27 janvier 2025

Commission Foot Animation

19H30



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du jeudi 16 janvier 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

**Match 28246718
Frat Esbly Foot 1 – Moussy Neuf Es 1
Seniors D3A du 10/11/24**

**Match 29721662
Villenoy - Villeparisis
U18 D2 du 24/11/24**

**Match 29851056
AFPO 31 – Nangis Es 31
Coupe Comité Vétérans du 17/11/24**



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 22 janvier 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIER

Match 28923900

**Pays de Fontainebleau 21 – Cesson VSD
U18 D1 du 08/12/24**

Festival Foot U13 du 07/12/2024 :

Club Organisateur : Gretz Tournan

Equipes présentes : Gretz Tournan 1 – Moissy 3 – Verneuil 1

Match 29721662

**Villenoy - Villeparisis
U18 D2 du 24/11/24**

CHAMPIONNAT

Match 28913407

**Claye Souilly S. 22 – Combs La Ville CA 21
U18 D1 du 19/01/25**

Match 28938628

**Amicale Montereau – Briard S.C 21
U18 D1 du 19/01/25**

Match 28247485
Ferrières Brie U.S.D. 1 – Lagny Messagers FUS 21
Seniors D3C du 19/01/25

Match 28245962
Combs La Ville– Ponthierry US 1
Seniors D2C du 19/01/25

Match 28246533
Savigny Le Temple Fc 1 – Coulommiers Brie F 1
Seniors D2B du 19/01/25

Match 29617541
EFPF 2 – Dammarie Les Lys Fc 1
Seniors D1 Féminines du 18/01/25

Match 28246534
Lésigny USC 1 – Pontault Com USM
Seniors D2B DU 19/01/25

Match 29261228
Bussy St Georges FC 31 – Ent Changis Congis 31
Vétérans D4B DU 19/01/25

Match 29236830
Val de L'Yerres 21 – Claye Souilly 24
U14 D4D du 18/01/25

Match 28914424
Loing FCI – Crecy FC
U16 D2C du 19/01/25

Match 28247195
Villeparisis - Changis
Seniors D3B du 15/12/24

Match 28246716
St Mard As 1 – St Pathus Oissery Es 1
Seniors du D3A du 10/11/24

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28922058
Courtry Academie- Noisiel
Seniors Futsal du 08/12/24

Match 28913378
Combs La Ville CA – Nanteuil Les Meaux
U18 D1 du 01/12/24

MATCH 29851046
MORMANT FC 32 – BREUILLOISE 31
COUPE COMITE VETERANS DU 17/11/2024

Match 28246960
Champs S/ Marne Foot – Pontault Com Usm 2
Seniors D3B du 15/12/24

AUDITIONS

Match 28247747
Varenes Fc – Gatinais Val de Loing
Seniors D3 du 01/12/24

Festival Foot U13 du 07/12/2024 :

Club Organisateur : Vaires

Equipes présentes : Vaires 1 – Congis 1 – Breuilloise 2 – St Mard 2



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du samedi 18 janvier 2025

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 29273538 LOGNES US 21 – BUSSY ST GEORGES FC 23 – U13 D3C du 18/01/2025 à 12h30

La Commission,

Considérant la réception d'informations suite à des incidents graves entre des personnes des villes de LOGNES et DE BUSSY ST GEORGES,

Considérant après échange avec le Directeur Administratif du District qu'il convient de ne prendre aucun risque pour les joueurs et les encadrants,

Décide le report de cette rencontre à une date ultérieure.



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du lundi 20 janvier 2025

Visioconférence

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 28915187 OZOIR FC 77 21 – ROISSY EN BRIE US 22 – U18 D2 du 26/01/2025 à 13h00

La Commission,

Après avoir noté la présence de :

- Monsieur Sambou TATI, Président du club de ROISSY
- Monsieur Gilles TANNIER, Président du club de OZOIR et de Monsieur José DOS SANTOS Responsable Sécurité pour cette rencontre

Après transmission d'un courriel et d'une déclaration de match sensible de la part du club de OZOIR,

Considérant les incidents récurant entre les jeunes des villes de OZOIR, ROISSY et PONTAULT COMBAULT,

Considérant après échanges avec les personnes présentes,

Considérant l'engagement du club de OZOIR concernant la mise en place de bénévoles pour sécuriser la rencontre et l'information transmise à la Police Municipale,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide que la rencontre se déroulera sur les installations du Stade des Trois Sapins, terrain annexe 2, de OZOIR,

Décide la désignation d'un Arbitre Centrale Officiel majeur et d'un Délégué Officiel à la charge du club de OZOIR,

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 21 janvier 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Christophe LE MINOUX – Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Absent excusé : Christophe ESTEVE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISES DE DOSSIERS **Coupes**

MATCH 30036048

MEAUX CS 22 - ENT. ESPB/USBPO 21

COUPE 77 U14 DU 11/01/2025

Réclamation du club de ESPB par courriel en date du 12/01/2025, concernant les joueurs de MEAUX susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club du MEAUX n'a pas fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que l'équipe de MEAUX 21 ne disputait pas de rencontre le 11/01/2025 ou le lendemain

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 07/12/2024 et l'a opposée à SENART MOISSY 21, pour le compte du Championnat, U14 R2B

Considérant après vérification, qu'aucun joueur figurant sur la feuille de match du 07/12/2024 n'a participé à la rencontre en référence,

Par ces motifs, dit les réclamations de ESPB non fondées,

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.9

Débit ESPB: 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 30052410

NANDY FC 1 – VILLIERS ST G. 1

COUPE COMITE SENIORS DU 12/01/2025

Réclamation du club de NANDY, en date du 13/01/2025, concernant le nombre de joueurs mutés de VILLIERS ST G susceptibles d'avoir pris part à la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de VILLIERS ST G a inscrit sur la FMI :

- M. DELHAYE Quentin, (Enregistrement le 01/07/2024), MN
- M. DEON Marvin, (Enregistrement le 09/07/2024), MN
- M. GUETTATFI Yanis, (Enregistrement le 01/07/2024), MN
- M. MITRAL Théo, (Enregistrement le 01/07/2024), MN
- M. PITA Maxime, (Enregistrement le 01/07/2024), MN

Considérant que ces 5 joueurs sont mutés

Considérant que dans son PV du 20/06/2024, la Commission Statut de l'Arbitrage indique :

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de SOIXANTE EUROS (60,00 euros) par arbitre manquant + 4 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025

VILLIERS ST G - manque 2 arbitres

Considérant que l'équipe de VILLIERS ST G ne peut aligner que 2 joueurs mutés

Par ces motifs dit la réclamation de l'équipe de NANDY recevable et fondée,

La Commission après en avoir délibéré, donne match perdu à l'équipe de VILLIERS ST GEORGES et qualifie l'équipe de NANDY pour le tour suivant

RSG District Article 7.5

- Débit de VILLIERS ST GEORGES : 43,50€

- Crédit de NANDY : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 30052415

CHANGIS 1 – CPSP 2

COUPE COMITE SENIORS DU 12/01/2025

Réclamation du club de CPSP, en date du 13/01/2025, concernant le nombre de joueurs mutés de CHANGIS susceptibles d'avoir pris part à la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de CHANGIS a inscrit sur la FMI :

- M. CUSTODIO Mattéo, (Enregistrement le 04/07/2024), MN
- M. VIRAPIN Quentin, (Enregistrement le 08/07/2024), MN
- M. ZAK Rafael, (Enregistrement le 05/07/2024), MN

Considérant que ces 3 joueurs sont mutés

Considérant que dans son PV du 20/06/2024, la Commission Statut de l'Arbitrage indique :

3^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de QUATRE VINGT DIX EUROS (90,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.**

CHANGIS - manque 2 arbitres

Considérant que l'équipe de CHANGIS ne peut aligner aucun joueur muté

Par ces motifs dit la réclamation de l'équipe de CPSP recevable et fondée,

La Commission après en avoir délibéré, donne match perdu à l'équipe de CHANGIS et qualifie l'équipe de CPSP 2 pour le tour suivant

RSG District Article 7.5

- Débit de CHANGIS : 43,50€

- Crédit de CPSP : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 30052346

MELUN FC 2 – THORIGNY 1

COUPE 77 SENIORS DU 12/01/2025

Réserves du club de THORIGNY concernant l'ensemble des joueurs de MELUN susceptibles d'avoir participé en équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain, ou d'avoir été éliminé en Coupe avec une équipe supérieure.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves confirmées de THORIGNY pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe de MELUN FC 1 ne disputait pas de rencontre le 12/01/2025 ou le lendemain

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 22/12/2024 et l'a opposée à VINCENNES 1, pour le compte du Championnat SENIOR R2A

Considérant après vérification, qu'aucun joueur figurant sur la feuille de match du 22/12/2024 n'a participé à la rencontre en référence,

Considérant que l'équipe de MELUN FC 1 a été éliminée de la Coupe de PARIS Senior le 13/10/2024

Considérant après vérification que le joueur CISSE Seydou figurant sur la FMI du 13/10/2024 a participé à la rencontre en référence

Par ces motifs dit les réserves de l'équipe de THORIGNY recevables et fondées,

La Commission après en avoir délibéré, donne match perdu à l'équipe de MELUN FC 2 et qualifie l'équipe de THORIGNY pour le tour suivant

RSG District Article 7.5

- Débit de MELUN FC 2 : 43,50€

- Crédit de THORIGNY: 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 30052417

CESSON VSD 2 – PLAINE FRANCE 1

COUPE COMITE SENIORS DU 12/01/2025

Réserves du club de PLAINE FRANCE concernant l'ensemble des joueurs de CESSON VSD susceptibles d'avoir été éliminé en Coupe avec une équipe supérieure de leur club.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves confirmées de PLAINE FRANCE pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe de CESSON VSD 1 a été éliminée de la Coupe de PARIS Senior le 27/10/2024

Considérant après vérification, qu'aucun joueur figurant sur la feuille de match du 27/10/2024 n'a participé à la rencontre en référence,

Par ces motifs dit les réserves de l'équipe de PLAINE FRANCE non fondées,

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.5

- Débit de PLAINE FRANCE : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Championnat

MATCH 28246507

EMERAINVILLE 1 – PONTAULT UMS 1

SENIORS D2B DU 08/12/2024

Demande d'évocation du club de PONTAULT USM en date du 2 janvier 2025 concernant le joueur CAMARA Yeli d'EMERAINVILLE susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de d'EMERAINVILLE a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur CAMARA Yeli été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 20/11/2024 avec date d'effet du 25/11/2024, décision publiée sur FootClubs le 22/11/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 25/11/2024 (date d'effet de la sanction) et le 08/12/2024 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de EMERAINVILLE évoluant en Senior D2B a disputé la rencontre officielle :

Le 01/12/2024 SAVIGNY 1 - EMERAINVILLE 1

Considérant que le joueur figure sur la FMI du 1/12/2024, il n'a pas purgé son match de suspension et ne pouvaient donc prendre part à la rencontre en rubrique

Considérant que le résultat de la rencontre du 01/12/2024 est homologué

Par ces motifs

Dit Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de EMERAINVILLE, et en attribue le gain, (3 points ; 3 buts) à l'équipe de PONTAULT USM.

De plus, elle inflige au joueur, M. CAMARA Yeli, 1 match de suspension supplémentaire à compter du 27/01/2025

RSG District article 40.1

- Débit de EMERAINVILLE : 43.50 € + 45€,

- Crédit de PONTAULT USM : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 29271998

QUINCY V. 22 – MCG 22

U16 D3A DU 12/01/2025

Réserves du club de QUINCY V, concernant les joueurs de MCG 22 susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que les réserves inscrites sur la FMI ont été confirmées par courriel le 15/01/2025 à 10h18

Considérant que pour être recevable, la confirmation doit avoir lieu dans les 48h

Par ces motifs

Dit confirmation hors délais, résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District article 30.12

- Débit de QUINCY V : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28239058

LOGNES 1 – FONTAINEBLEAU 1

SENIORS D1 DU 12/01/2025

Demande d'évocation du club de FONTAINEBLEAU en date du 15 janvier 2025 concernant l'éducateur de LOGNES, M. BAPTISTA Christopher, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre, présent sur le banc de touche sans être inscrit sur la FMI

La Commission en informe le club de LOGNES et demande ses observations pour le 27/01/2025

MATCH 28279288

**AVONNAISE 1 – BOISSISE PRINGY 1
SENIORS D2C DU 12/01/2025**

Demande d'évocation du club de BOISSISE PRINGY en date du 20 janvier 2025 concernant les joueurs de AVONNAISE, M. FOFANA Alan et OULAD CHIKH AMAR Rayan, susceptibles d'être suspendus à la date de la rencontre,

La Commission en informe le club de AVONNAISE et demande ses observations pour le 27/01/2025

**MATCH 29617485
VAL DE FRANCE 2 – PONTAULT UMS 1
SENIORS D1 FEMININES DU 16/01/2025**

Réserves du club de PONTAULT UMS concernant le nombre de joueuses de VAL DE FRANCE 2 susceptibles d'être mutées ou mutées hors période .

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Pris connaissance des réserves confirmées de PONTAULT UMS pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe de VAL DE FRANCE 2 a fait participer les joueuses :

- Mme AHMINE Myriama, (Enregistrement le 21/09/2024), MH
- Mme BOUKOFTANE Neceme, (Enregistrement le 24/08/2024), MH
- Mme MACHKOUR Samia, (Enregistrement le 24/08/2024), MH
- Mme MACHKOUR Sana, (Enregistrement le 24/08/2024), MH
- Mme MENU Manuella, (Enregistrement le 09/12/2024), MH

Considérant que ces 5 joueuses sont mutées hors période

Considérant que dans cette catégorie l'équipe de VAL DE FRANCE ne peut aligner que 2 joueuses mutées hors période

Par ces motifs dit les réserves de l'équipe de PONTAULT UMS recevables et fondées,

Après en avoir délibéré, donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de VAL DE FRANCE 2 et en attribue le gain de (3 points ; 0 but) à l'équipe de PONTAULT UMS 1

RSG District Article 7.5

- Débit de VAL DE France : 43,50€

- Crédit de PONTAULT UMS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

**MATCH 28881244
BRIE EST FC 31 – TRILPORT 31
VETERANS D1 DU 19/01/2025**

Match arrêté à la 15^{ème} minute par l'arbitre officiel pour terrain impraticable, sur le score de 0-1

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Par ces motifs

Dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC

RSG District art. 20.1

**MATCH 28247610
ENT.PRESLES VAL YERRES 1 – ALLIANCE 77 1
SENIORS D3D DU 19/01/2025**

Réserve du club de ALLIANCE 77, concernant le nombre de joueurs mutés de ENT.PRESLES susceptibles d'avoir pris part à la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de ENT.PRESLES a inscrit sur la FMI :

- M. ABAZI Olti, (Enregistrement le 14/01/2025), MH
- M. LLINARES Arnaud, (Enregistrement le 14/01/2025), MH

Considérant que ces 2 joueurs sont mutés hors période
Considérant que dans son PV du 20/06/2024, la Commission Statut de l'Arbitrage indique :

4^{ème} ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 **et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.**

PRESLES - manque 2 arbitres

Considérant que l'équipe de ENT.PRESLES ne peut aligner que 2 joueurs mutés
Par ces motifs dit la réclamation de l'équipe de ALLIANCE 77 recevable et fondée,
La Commission après en avoir délibéré, donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de ENT.PRESLES et en attribue le gain à l'équipe de ALLIANCE 77 (3 points ; 1 but)

RSG District Article 7.5

- Débit de ENT.PRESLES: 43,50€

- Crédit de ALLIANCE 77 : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912817

MONTEREAU 22 – CPSP21

U14 D3C DU 18/01/2025

Réception d'une feuille de match le 21/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant la réception en date du 21/01/2025, d'une feuille de match papier remplie à l'ordinateur, avec signatures scannées.

Considérant que celle-ci n'a pu être remplie avant match, les formalités d'avant match n'ont pas été effectuées

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité aux 2 équipes (-1 point : 0 but) pour refus de remplir les formalités réglementaires d'avant match.

RSG District Article 13

- Débit de MONTEREAU : 43,50€

- Débit de CPSP : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28246531

ROISSY 1 – EMERAINVILLE 1

SENIORS D2B DU 19/01/2025

Demande d'évocation du club de EMERAINVILLE en date du 21 janvier 2025 concernant le joueur de ROISSY, M. KEITA Ibrahim, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre,

La Commission en informe le club de ROISSY et demande ses observations pour le 27/01/2025

MATCH 29721685

VILLEPARISIS 22 – FERTE/J 21

U18 D3A DU 15/12/2024

Courriel en date du 7/01/2025 du club de FERTE/J

Dossier en délibéré

FERMETURES HORS DELAIS

MATCH 28245965**OL. LOING 1 – SENART MOISSY 3
SENIORS D2C DU 19/01/2025**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **OL LOING** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de BOURRON MARLOTTE par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club de SENART MOISSY, le 19/01/2025 à 10h18, le match étant programmé le 19/01/2025 à 15h00

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29240988**COUBERT 35 – COMBS 35
+45 ANS Gr. D DU 19/01/2025**

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **COUBERT** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de BOURRON MARLOTTE par messagerie, au DISTRICT, le 17/01/2025 à 19H07 ainsi qu'au club de SENART MOISSY, le 19/01/2025 à 10h18, le match étant programmé le 19/01/2025 à 15h00

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TERRAINS IMPRATICABLES

MATCH 28247669**NANGIS 1 – LESIGNY 2
SENIORS D3E DU 19/01/2025**

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29253527**MONTHYON 31 – ST MARD 31
VETERANS D4A DU 19/01/2025**

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912916
POMMEUSE 31 – CHEVRY COSSIGNY 31
VETERANS D3B DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912385
ST PATHUS 31 – MOUSSY LE NEUF 31
VETERANS D3A DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912917
VAL DE L'YERRES 31 – MEAUX PORT 31
VETERANS D3B DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28913093
BOIS LE ROI 32 – ELSCSLSB 32
VETERANS D3C DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28914232
CLAYE SOUILLY 23 – BUSSY 22
U16 D2B DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28938709

ELSCSLSB 21 – MORET VENEUX 21

U16 D2C DU 19/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29221549

BRIE EST 1 – BUSSY 2

SENIORS D4B DU 19/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29251719

AFPO 5 – NANTEUIL 5

CDM D2A DU 19/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29252737

MOUROUX 5 – COUBERT 5

CDM D2B DU 19/01/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29253677

GRETZ T 31 – ESBLY 31

VETERANS D4B DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29253678
ENT FCBM/ASR 31 – PONTAULT USM 32
VETERANS D4B DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29272653
VAL DE L'YERRES 21 – SERVON 21
U16 D3D DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912384
AFPO 31 – VAL DE FRANCE 32
VETERANS D3A DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28911693
ELSCSLSB 31 – PAYS DE BIERES 31
VETERANS D2C DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28911693
ANNET 31 – CHAMPS FFC 31
VETERANS D2A DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29272915
BOIS LE ROI – NANDY
U16 D3F DU 19/01/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

MOUROUX CS

U10-U11 du 21 juin 2025

U12-U13 du 21 juin 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

PONTAULT UMS

U13 FUTSAL du 23 février 2025

Validé sous réserves de la disponibilité des installations

PONTAULT PORTUGAIS

U6/U7 des 19 et 20 avril 2025

U8/U9 des 19 et 20 avril 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

BREUILLOISE

U6/U7 du 8 mai 2025

U8/U9 du 8 mai 2025

U10/U11 du 10 mai 2025

U12/U13 du 11 mai 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 22 janvier 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29241931	19/01/25	CRIT. 55 ANS Poule D	ROISSY BRIE ANTILLAIS 40	BUSSY ST GEORGES 40
29617538	18/01/25	SENIORS D1 FEMININES	MORMANT FC1	PONTAULT COM UMS 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place en **Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

RAS

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29967652	11/01/25	CRIT. FEMININS U11 Poule A	SENART MOISSY 1	LE MEE SPORTS 1

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29850241	14/12/24	CRIT. U9 ESPOIRS Poule A	BRIE EST 31	CHAMPS FFC 31
29878595	14/12/24	CRIT. U9 EXC Poule C	VAL D'EUROPE 31	ST THIBAUT FC 31
29878623	14/12/24	CRIT. U9 EXC Poule D	US TORCY 31	LOGNES US 31
29878805	14/12/24	CRIT. U9 EXC Poule J	VAL D'EUROPE 32	ST THIBAUT FC 32
29911625	14/12/24	CRIT. U10 ESPOIRS Poule E	US TORCY 34	PONTAULT COMB. PORT 33
29911916	14/12/24	CRIT. U10 ESPOIRS Poule H	LE PIN VILLEVAUDE 31	ST MARD 31

29912030	14/12/24	CRIT. U10 ESPOIRS	Poule J	BRIE EST 32	EMERAINVILLE 32
29968923	14/12/24	CRIT. U10 EXC	Poule B	SENART MOISSY 35	DAMMARIE LES LYS 35
29969014	14/12/24	CRIT. U10 EXC	Poule E	NANTEUIL LES MEAUX 33	CRECY FC 33
29969042	14/12/24	CRIT. U10 EXC	Poule F	NANDY FC 31	PONTAULT COM. UMS 35
29907672	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule A	VILLEPARISIS USM 2	ASM FERTOISE 1
29907714	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule B	VILLEPARISIS 3	ASM FERTOISE 2
29907750	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule C	VILLEPARISIS 4	MITRY COMPANS GOELLY 4
29907810	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule D	ST PATHUS OISSERY 2	COURTRY F 2
29907978	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule G	CRECY FC 2	NOISIEL FA 2
29908267	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule I	COLLEGIEN AS 1	THORIGNY FC 1
29908312	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule J	COLLEGIEN AS 2	PIN VILLEVAUDE 1
29908685	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule L	BRIE EST 1	EMERAINVILLE 1
29908730	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule M	THORIGNY FC 3	BUCEENNE AS 1
29908731	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule M	JOUARRE ASM 2	QUINCY VOISINS 1
29908780	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule N	NANTEUIL LES MEAUX 2	VILLENNOY ASC 1
29908810	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule O	NANTEUIL LES MEAUX 3	VILLENNOY ASC 3
29909820	14/12/24	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule AB	FONTENAY TRESIGNY 1	LESIGNY USC 1
29969133	14/12/24	CRIT. U11 EXC	Poule B	SENART MOISSY 1	PAYS DE FONTAINEBLEAU 1
29969171	14/12/24	CRIT. U11 EXC	Poule C	GRETZ TOURNAN 1	NANDY FC 1
29969309	14/12/24	CRIT. U11 EXC	Poule F	CRECY FC 1	VILLENNOY AC 1
29915971	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule A	ST MARD 31	MAGNY LE HONGRE 31
29916053	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule B	NOISIEL FA 32	DAMMARTIN CS 32
29916055	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule B	CS COUNTRY ACADEMIE 31	CRECY FC 32
29916234	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule D	LOGNES US 32	CHAMPS FFC 31
29916380	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	"Poule G	BUSSY ST GEORGES 33	CHELLES AS 33
29916442	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule H	EMERAINVILLE 31	CLAYE SOUILLY 33
29916539	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule J	NANDY FC 32	COMBS LA VILLE 32

29916646	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule K	SENART MOISSY 33	LE MEE SPORTS 33
29916682	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule L	SENART MOISSY 34	LE MEE SPORTS 34
29916728	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule M	PONTAULT COM. UMS 32	FC GUIGNES 31
29916764	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule N	ALLIANCE 77 31	VAUX LA ROCHETTE 32
29916877	14/12/24	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule Q	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33	BOIS LE ROI 31
29969425	14/12/24	CRIT. U12 EXC	Poule B	NOISIEL FA 31	VILLEPARISIS 35
29905479	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule B	THORIGNY FC 2	LAGNY MESSAGERS 2
29905516	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule C	NOISIEL FA 1	DAMMARTIN CS 2
29905552	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule D	THORIGNY FC 1	NANTEUIL LES MEAUX 1
29905621	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule F	VAL D'EUROPE 2	AS REBAIS 1
29905874	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule M	PONTHIERRY US 1	DAMMARIE LES LYS 2
29905904	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule N	PONTHIERRY 2	DAMMARIE LES LYS 3
29906009	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule Q	ST GERMAIN LAVAL 1	MAROLLES AS 1
29906070	14/12/24	CRIT. U13 ESPOIRS	Poule S	SENART MOISSY 3	C.P.S.P. 2
29778458	14/12/24	CRIT. U13 EXC	Poule B	VAIRES US 1	CHELLES 1
29967651	14/12/24	CRIT. FEMININS U11	Poule A	COMBS LA VILLE 1	EFSSM 1
29967699	14/12/24	CRIT. FEMININS U11	Poule B	ST THIBAULT FC 1	VILLEPARISIS 1
29881126	14/12/24	CRIT. FEMININS U13	Poule D	NANGIS 1	BOIS LE ROI 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
14/12/24	U6/U7	A VAL D'EUROPE
14/12/24	U6/U7	A BUSSY
14/12/24	U6/U7	A PONTAULT PORT.
14/12/24	U6/U7	A ESBLY
14/12/24	I6/U7	A NANDY

ERRATUM du PV du 14/01/2025

CRITERIUM FEMININ U15 Poule C du 15/12/24

- **Match 29882245** - MITRY COMPANS GOELLY 2 – CLAYE SOUILLY 1

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY

Pris note

La commission annule l'amende

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

FUTSAL CHAMPBENOIST (565014) *FUTSAL D2 – 20 H 15 été comme en hiver (Gymnase du COSEC) accordé

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
AMICALE MONTEREAU 1	CRIT. FEMININS U18	Poule B	22 €
SERVON 32	CRIT. U10 ESPOIRS	Poule L	22 €
AS REBAIS 31	CRIT. U12 ESPOIRS	Poule E	22 €
ST THIBAULT 2	CRIT. U11 ESPOIRS	Poule I	22 €

FORFAITS

MATCH 29882938 MARLES AC 1 – MELUN FC 1 CRITERIUM FEMINNS SENIORS Poule B du 18/01/25

Lecture du courriel du club de MARLES AC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29882809 AMICALE MONTEREAU 1 – SENART MOISSY 2 CRITERIUM FEMININS U18 Poule B du 18/01/25

Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe

***3^{ème} Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe U18F de MONTEREAU**

MATCH 3009600 LA FORET 1 – VAL DE L'YERRES 1 CRITERIUM U15 à 8 du 18/01/25

Lecture du courriel du club de VAL DE L'YERRES avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 3009606 CS COUNTRY ACADEMIE 2 – BRAYTOIS CS 1 CRITERIUM U15 à 8 du 25/01/25

Lecture du courriel du club de CS BRAYTOIS avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29850238 POMMEUSE FAREMOUTIER 31 – CS COUNTRY ACADEMIE 31 CRITERIUM ESPOIR U9 Poule A du 25/01/25

Lecture du courriel du club de CS COUNTRY ACADEMIE avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29878467 PONTAULT COMB. PORT. 31 – EMERAINVILLE 31 CRITERIUM ESPOIR U9 Poule B du 18/01/25

Lecture du courriel du club de PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT

L'équipe d'EMERAINVILLE FC ne s'est pas déplacé

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29878558 VILLENY AC 31 – CHAMPS S/MARNE 31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule B du 18/01/25

Lecture du courriel du club de VILLENY AS

L'équipe de CHAMPS S/MARNE ne s'est pas déplacé

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29978768 VILLENY AC 32 – CHAMPS S/MARNE 32 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule I du 18/01/25

Lecture du courriel du club de VILLENY AS et de la feuille de match

L'équipe de CHAMPS S/MARNE ne s'est pas déplacé

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29911972 ANNET S/MARNE AS 32 – CS COUNTRY ACADEMIE 32 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule I du 18/01/25

Lecture du courriel du club de COUNTRY ACADEMIE avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29912162 SERVON FC 32 – BOISSISE PRINGY 32 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule L du 25/01/25

Lecture du courriel du club de SERVON FC avisant du forfait de son équipe

***3^{ème} Forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe 32 de SERVON FC**

MATCH 29912159 ROISSY EN BRIE 33 – BOISSISE PRINGY 32 CRITERIUM ESPOIRS U10 Poule L du 18/01/25

Lecture du courriel du club de ROISSY EN BRIE

L'équipe de BOISSISE PRINGY ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29908232 BREUILLOISE 1 – PLESSIS PLACY PORT . 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule H du 25/01/25

Lecture du courriel du club de PORTUGAIS PLESSIS PLACY FC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29908682 EMERAINVILLE FC 1 – MOUROUX CS 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule L du 25/01/25

Lecture du courriel du club de MOUROUX FC avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29908775 NANTEUIL LES MEAUX 2 – CFCSO 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule N du 18/01/25

Lecture du courriel du club de CFCSO avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29909369 LOING FCI 1 – PONTIERRY 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule X du 18/01/25

Lecture du courriel du club de l'OLYMPIQUE DU LOING

L'équipe de PONTIERRY 1 ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29916274 MITRY COMPANS GOELLY 33 – AS REBAIS 31 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule E du 18/01/25

Lecture du courriel du club de AS REBAIS avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29916799 PONTIERRY 31 – MONTEREAU 32 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule O du 18/01/25

Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29905707 BREUILLOISE AS 2 – AFPO 3 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule I du 18/01/25

Lecture du courriel du club de AFPO avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29905711 AFPO 3 – PLAINE DE France 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule I du 25/01/25

Lecture du courriel du club de AFPO avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29905471 COLLEGIEN AS 2 – MAGNY LE HONGRE 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule B du 18/01/25

Lecture du courriel du club de COLLEGIEN avisant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait avisé**

MATCH 29906064 LE MEE SPORTS 3 – MELUN 3 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule S du 18/01/25

Lecture du courriel du club de LE MEE SPORTS avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 29616900 FUTSAL CHAMPBENOIST 1 – FUTSAL MRT SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 20/01/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de FUTSAL MRT ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

AS REBAIS

Lecture du courriel du club de AS REBAS avisant du forfait Général de son équipe critérium ESPOIRS U12 Poule E

***La Commission enregistre le forfait général**

ST THIBAUT FC

Lecture du courriel du club de ST THIBAUT FC avisant du forfait Général de son équipe critérium ESPOIRS U11 Poule I

***La Commission enregistre le forfait général**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS **CHAMPIONNATS / COUPES**

Week-end du 18 et 17 janvier 2025

MATCH 29881122 AMICALE MONTEREAU 1 – PAYS DE BIÈRE 1 CRITERIUM FEMININS U13 **Poule D du 18/01/25**

Demande de modification de date par courriel du club PAYS DE BIÈRE pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241934 ENT. PRESLES CHEVRY 41 – PONTAULT COM. UMS 40 CRITERIUM 55 ANS **Poule D du 19/01/25**

Demande de modification de date par courriel du club PRESLES EN BRIE pour disputer la rencontre le 23/03/25 au lieu du 19/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882939 FC GUIGNES 1 – BOISSISE PRINGY 1 CRITERIUM FEMININS SENIORS Poule **B du 18/01/25**

Cette rencontre se déroulera le 01/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 25 et 26 janvier 2025

MATCH 29617545 PONTAULT COM. UMS 1 – VAL DE FRANCE 2 SENIORS D1 FEMININES du **25/01/25**

Demande de modification de date par courriel du club de PONTAULT COM. UMS pour disputer la rencontre le 19/04/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882889 ST MARD 1 – CRECY FC 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule A du **25/01/2025**

Demande d'inversion par courriel du club de ST MARD AS pour disputer la rencontre sur les installations du club de CRECY FC à 18H30

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882947 FC GUIGNES 1 – MELUN FC 1 CRITERIUM FEMININ SENIORS Poule B du 25/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de FC GUIGNES pour disputer la rencontre sur les installations du club de MELUN FC à 18H00

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882760 BRIE FC 1 – BUSSY ST GEORGES 1 CRITERIUM FEMININ U18 Poule A du 25/01/25

Demande de modification d'horaire par FOOTBCLUBS du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 17H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29881271 VAL D'EUROPE 2 – AS REBAIS 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule B du 26/01/25

Demande de modification d'horaire par FOOTBCLUBS du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 10H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882272 COMBS LA VILLE 1 – LE MEE SPORTS 1 CRITERIUM FEMININ U15 Poule D du 26/01/25

Demande de modification d'horaire par FOOTBCLUBS du club de COMBS LA VILLE CA pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 10H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 30009606 CS COUNTRY ACADEMIE 2 – BRAYTOIS CS 1 CRITERIUM U15 à 8 du 25/01/25

Demande de modification d'horaire par courriel du club de CS COUNTRY ACADEMIE pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 15H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 30009607 AVONNAISE US 1 – LA FORET ES 1 CRITERIUM U15 à 8 du 25/01/25

Demande de modification d'horaire et de lieu par courriel du club de AVONNAISE US pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H30 au Stade Philippe Mahut à Fontainebleau

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29878502 VARENNES FC 31 – CESSON VSD 31 CRITERIUM ESPOIR U9 Poule C du 25/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de VARENNES FC pour disputer la rencontre sur les installations du club de CESSON VSD à 11 H 30

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29878532 VAL DE France 31 – NANTEUIL LES MEAUX 31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule A du 25/01/2025

Demande d'inversion par courriel du club de VAL DE FRANCE pour disputer la rencontre sur les installations du club de NANTEUIL LES MEAUX

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29878711 MORMANT FC 31 – AMICALE MONTEREAU 31 CRITERIUM U9 EXCELLENCE Poule G du 25/01/25

Demande de modification de date par courriel du club de MORMANT FC pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29878742 VAL DE France 32 – NANTEUIL LES MEAUX 32 CRITERIUM U9 EXCELLENCE
Poule H du 25/01/2025**

Demande d'inversion par courriel du club de VAL DE FRANCE pour disputer la rencontre sur les installations du club de NANTEUIL LES MEAUX
Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29878921 MORMANT FC 32 – AMICALE MONTEREAU 32 CRITERIUM U9 EXCELLENCE
Poule N du 25/01/25**

Demande de modification de date par courriel du club de MORMANT FC pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29968979 ROISSY EN BRIE 34 – NOISIEL FA 33 CRITERIUM U10 EXCELLENCE Poule
D du 25/01/25**

Demande de modification de date par courriel du club de NOISIEL FA pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29967649 LE MEE SPORTS 1 – COMBS LA VILLE 1 CRITERIUM FEMININ U11 Poule A
du 25/01/25**

Demande de modification de date par FOOTBCLUBS du club de LE MEE SPORTS pour disputer la rencontre le 15/02/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 30173847 MEAUX ACADEMY CS 2 – ENT ST THIBAULT/TORCY 1 CRITERIUM FEMININ
U11 Poule B du 25/01/25**

Demande de modification de date par courriel du club de ST THIBAULT pour disputer la rencontre le 08/02/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29969422 LAGNY MESSAGERS US 11 – PAYS DE FONTAINEBLEAU 12 CRITERIUM U12
EXCELLENCE Poule B du 25/01/25**

Demande de modification de date par FOOTBCLUBS du club de LAGNY MESSAGERS pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29916275 FRAT. ESBLY FOOT 31 – MITRY COMPANS GOELLY 333 CRITERIUM
ESPOIRS U12 Poule E du 25/01/2025**

Demande d'inversion par FOOTCLUBS du club de FRAT. ESBLY pour disputer la rencontre sur les installations du club de MITRY COMPANS GOELLY

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

**MATCH 29916486 BOISSISE PRINGY US 31 – LIEUSAINTE AS 31 CRITERIUM ESPOIRS U12 Poule
I du 25/01/2025**

Demande d'inversion par courriel du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre sur les installations du club de AS LIEUSAINTE à 11H00

Le match retour est automatiquement inversé

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29881012 LE MEE SPORTS 1 – VAL D'EUROPE FC 1 CRITERIUM FEMININ U13 Poule A du 25/01/25

Demande de modification de date par FOOTBCLUBS du club de VAL D'EUROPE pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967363 MITRY COMPANS GOELLY 1 – VAIRES US 1 CRITERIUM FEMININ U13 Poule B du 25/01/25

Demande de modification de date par courriel du club de VAIRES US pour disputer la rencontre le 08/03/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29778560 GRETZ TOURNAN SC 1 – C.P.S.P. 1 CRITERIUM U13 EXCELLENCE Poule C du 25/01/25

Demande de modification de date par courriel du club de C.P.S.P. pour disputer la rencontre le 15/02/25 au lieu du 25/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29261426 CLAYE SOUILLY 40 – PIN VILLEVAUDE AS 41 CRITERIUM 55 ANS Poule A du 26/01/25

Demande de modification d'horaire par FOOTBCLUBS du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à 11 H 00 au lieu de 9 H 00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29241530 CLAYE SOUILLY 41– PIN VILLEVAUDE AS 40 CRITERIUM 55 ANS Poule B du 26/01/25

Demande de modification d'horaire par FOOTBCLUBS du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à 11 H 00 au lieu de 9 H 00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29242073 AS CAMPELIENNE 40 – PAYS DE BIERES 40 CRITERIUM 55 ANS Poule E du 26/01/25

Demande de modification de date par FOOTBCLUBS du club AS CAMPELINNE pour disputer la rencontre le 27/04/25 au lieu du 26/01/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29616898 SENGOL 77 3 – BS ACADEMY 2 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 25/01/25

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club SENGOL 77 pour disputer la rencontre le 26/01/25 à 14H00 au lieu du 25/01/25 à 19H00

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 8 et 9 février 2025](#)

MATCH 53066192 ROISSY EN BRIE 1 – AMICALE MONTEREAU 1 COUPE CRITERIUM FEMININ U18 Poule A du 08/02/25

Considérant que l'équipe de MONTEREAU est forfait général en championnat U18F
L'équipe de ROISSY EN BRIE est qualifiée pour le prochain tour

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Prochaine réunion le mardi 4 février 2025



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 21 janvier 2025

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Match à Huis clos

MATCH A HUIS CLOS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 23/10/2024

« ... Match 28913927 MCG 21 - Meaux Academy 22 Championnat U16 D2A du 22/09/2024

La Commission, Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de F.F.F., pour l'appréciation des faits, notamment ceux se rapportant à la discipline, les déclarations d'un arbitre, du délégué ou de toute personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.

Par ces motifs et après en avoir délibéré, Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide de programmer le match retour à huis clos à MONTRY avec trois arbitres officiels et deux délégués à la charge des deux clubs et de transmettre le dossier à la CDPME, suite aux menaces proférées par le Club de MEAUX envers le club de MCG. ... »

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire du 11/12/2024

« ...La Commission, Jugeant en appel et dernier ressort,

(.../...)

Et confirme la décision de la Commission de première instance dans toutes ses autres dispositions. Etant précisé que les officiels désignés sur le match retour seront à la charge du CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL. ... »

MATCH N° 28913967 MEAUX CS 22 – MCG 21 U16 D2A DU 26/01/2025 A 13H00

La Commission, après avoir pris connaissance des éléments transmis par la Commission de Discipline du 23/10/2024 ainsi que de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire

Considérant que la rencontre susnommée doit avoir le 26/01/2025 à 13h00, à huis clos sur les installations sportives du District à Montry, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 2 délégués officiels à la charge des deux clubs.

Décide que les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 24 janvier à 12h, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5. Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 23 janvier 2025

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuille de matchs manquantes

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspensions de terrains

*Match à Huis clos

TIRAGES COUPES 77 ET COMITE

COUPE 77 U14

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 11/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

Tour 4 – 1/8^e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

Tirage le 23/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE U14

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 11/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

**En raison d'un match de championnat en retard le 11/01 pour l'équipe de Vaires 24.*

La rencontre Roissy 22 – Vaires 24, a été placée sans date, avec limite de jeu le 30/01/2025.

Considérant que les équipes de Roissy 22 et de Vaires 24 n'ont pas de rencontre entre le 15/02/2025 et 01/03/2025

Considérant que la 1^{er} date conjointe est le 15/02/2025

Par ces motifs, La Commission décide de programmer la rencontre le samedi 15/02/2025

**1 résultat en attente : Match Gatinais 21 – Mormant FC 21 du 11/01/2025, reporté suite à la fermeture des installations du club de Gatinais et à la non-disponibilité des installations de Mormant FC (terrain occupé)*

Considérant l'article 6 du Règlement des Coupes,

Considérant que l'équipe de Mormant 22 a déjà une rencontre le 15/02/2025 et que l'équipe de Gatinais 21 à déjà une rencontre le 01/03/2025

Considérant que la seule date conjointe est le 22/02/2025

Par ces motifs, La Commission décide d'inverser la rencontre et de programmer le samedi 22/02/2025

Tour 4 – 1/8^e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

Tirage le 23/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE SEINE ET MARNE U14

Tour 1 - Cadrage 1/4 de Finale : Samedi 15/02/2025

Tirage le 23/01/2025

Tour 2 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

Tour 3 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 U15

Tour 1 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 26/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

11 Matches et 5 exempts : Bussy 1, Crécy 1, Gretz Tournan 1, Magny 1 et Trilport 1

Tour 2 – 1/8^e de Finale : Samedi 01/03/2025 (date limite le 22/03/2025)

Tour 3 – 1/4 de Finale : Samedi 12/04/2025 (date limite le 26/04/2025)

Tour 4 – 1/2 de Finale : Samedi 10/05/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 CDM

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE CDM

Tour 2 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 3 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 VETERANS

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025 (date limite le 02/03/2025)

16/02/2025 Pontault Portugais 32 – FC Crecy 31

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE VETERANS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 +45 ANS

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE+45 ANS

Tour 1 – Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 17/11/2024

15/01/2025 Dammartin 35 – FC Cosmo 35

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 U18

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE U18

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE 77 U16

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

**1 résultat en attente : Match Vaires 22 – Lesigny 21 du 12/01/2025*

Considérant que les équipes de Lesigny 21 et de Vaires 22 n'ont pas de rencontre entre le 16/02/2025 et le 02/03/2025

Considérant que la 1^{er} date conjointe est le 16/02/2025

Par ces motifs, La Commission décide de programmer la rencontre le dimanche 16/02/2025

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

COUPE COMITE U16

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

Tirage le 23/01/2025 ou le 30/01/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
29236826	18/01/25	U14	D4D	NOISIEL 22	FONTENAY T. 22
28881464	19/01/25	CDM	D1	LE PIN 5	SNIE FC 5
Score transmis par le club de SNIE FC. : 0-2					
28881246	19/01/25	VETERANS	D1	LESIGNY 31	CHELLES 31
29272914	19/01/25	U16	D3F	COMBS 21	CPSP 21

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29272513	12/01/25	U16 D3C	AFPO 21	VILLENNOY 21
Score transmis par le club de VILLENNOY. : 2 - 3				

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre
NEANT

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-ends du mois de janvier :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 29 janvier.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Week end des 11 et 12 janvier 2025			
12/01/25	Cp Com Vet	Nangis Es 31 - Lesigny. 32	Feuille papier reçue

Week end des 18 et 19 janvier 2025			
18/01/25	SEN D1 F	Mormant F.C. 1 - Pontault Ums 1	
18/01/25	U14 D3 B	Savigny FC 22 - Lognes U.S. 21	Pas de connexion de Lognes
18/01/25	U14 D3 C	Montereau As 22 - C.P.S.P 21	
19/01/25	U16 D3 D	Ponthierry Us 22 - C.P.S.P 22	Pas de connexion de CPSP
19/01/25	U16 D3 F	Combs C.A. 21 - C.P.S.P 21	
19/01/25	VET D4 D	Loing Fci 31 - Everly Fc 31	Feuille papier reçue

Week-ends du mois de janvier :

La Commission adresse un avertissement aux clubs ci-dessous :

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Week end des 11 et 12 janvier 2025			
11/01/25	Cp 77 U14	Savigny Fc 21 - Lieusaint 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Savigny.
12/01/25	Cp Com U16	Savigny Fc 22 - C.P.S.P 21	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Savigny.

Week end des 18 et 19 janvier 2025			
19/01/25	SEN D2 B	F.C. Cosmo 77 1 - Meaux Cs 3	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
18/01/25	U14 D4 D	Noisiel FA 22 - Fontenay Tres 21	1 ^{er} avertissement aux 2 équipes
18/01/25	U14 D4 F	Bois Le Roi. 22 - Vx La Rochette 22	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Bois le Roi

PROBLEMES FMI

28938710	19/01/24	U16	D2C	AVONNAISE 21	MONTEREAU 21
----------	----------	-----	-----	--------------	--------------

Score transmis. : 1-1

Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner.

[Dossier en attente](#)

29223385 19/01/24 SENIORS D4C NANGIS 2 OL LOING 2

Score transmis. : 7-0

Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner.

[Dossier en attente](#)

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Week-end du 25 et 26 janvier 2025

MATCH 30052358 VAIRES 1 – PONTAULT UMS 1 COUPE 77 U15 du 25/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 17H au lieu de 15H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS

MATCH 30052363 CHAMPS AS 1 – COUNTRY F. 1 COUPE 77 U15 du 25/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS AS** pour disputer la rencontre à 15H15 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H15

MATCH 29236833 FONTENAY 21 – GRETZ T. 23 U14 D4D du 25/01/2025

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **FONTENAY** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE GRETZ TOURNAN

MATCH 23238526 CPSP 22 – MORMANT FC 22 U14 D4F du 26/01/2025

Demande de modification d'inversion via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre sur les installations du club de MORMANT au lieu de SOURDUN

ACCORD DU CLUB DE MORMANT FC, avec coup d'envoi à 16h00

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 28911518 DAMMARTIN 32 – CROISSY 31 VETERANS D2A du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CROISSY

MATCH 28881471 SNIE FC 5 – CRECY FC 5 CDM D1 du 26/01/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CRECY FC** pour disputer la rencontre le 09/02/2025 au lieu du 26/01/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE SNIE FC

MATCH 29261372 VAUX ROCHETTE 5 – NUSO FOOT 5 CDM D2C du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAUX ROCHETTE** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 09h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NUSO FOOT

MATCH 29260979 BRIE DES MORINS 35 – LOGNES 35 +45 ANS Gr. B du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **BRIE DES MORINS** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 09H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE LOGNES

MATCH 29240833 OZOIR 35 – BRIARD SC 35 +45 ANS Gr. C du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **OZOIR** pour disputer la rencontre à 09H au lieu de 9H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9h00

MATCH 28913633 MELUN FC 22 – DAMMARIE FC 21 U16 D1 du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 10H00 au lieu de 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE DAMMARIE FC

Considérant le nombre de rencontre programmée sur les installations du club de **MELUN**, notamment 2 rencontres de Ligue (prioritaire) prévues à 12h30 sur les 2 terrains synthétique.

Considérant qu'il y a également 2 autres rencontres à 15h et 15h30 sur les 2 terrains synthétique.

Par ces motifs, la Commission décide de reporter la rencontre au **02/03/2025**

Demande de modification de date par courriel du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre le 26/01/2025 au lieu du 02/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE DAMMARIE FC

MATCH 28913634 CLAYE S. 22 – GRETZ T. 21 U16 D1 du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **CLAYE SOUILLY** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15h00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE GRETZ TOURNAN

MATCH 28913970 CHAMPS AS 21 - VAIRES 22 U16 D2A du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS AS** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAIRES

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS AS** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 13H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAIRES

MATCH 28938712 MELUN FC 23 – LONGUEVILLE 21 U16 D2C du 26/01/2025

Demande de modification de date par courriel du club de **LONGUEVILLE** pour disputer la rencontre le 16/02/2025 au lieu du 26/01/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MELUN FC

MATCH 28914427 SENART M. 23 – AVONNAISE 21 U16 D2C du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SENART M** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 14H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE AVONNAISE

MATCH 28923948 CRECY FC 21 – FONTAINEBLEAU 22 U16 D2C du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 13H00

Considérant la proposition de modification d'horaire du club de **CRECY**

Considérant qu'il convient d'optimiser le déroulement des rencontres et de limiter ainsi les reports.

Par ces motifs, la Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre U16 D2C, à savoir **14h00** au lieu de 13H00.

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00

MATCH 29275777 CESSON VSD 22 – FONTENAY TRES. 21 U16 D3D du 26/01/2025

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 25/01/2025 à 17H00 au lieu du 26/01/2025 à 14H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FONTENAY TRESIGNY

MATCH 29272658 NANDY 22 – VAL DE L'YERRES 21 U16 D3D du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 13H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13h00

MATCH 28915278 OL. LOING 21 – PONTIERRY 21 U18 D2C du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OL LOING** pour disputer la rencontre à 15H45 au lieu de 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTIERRY

MATCH 28239108 MCG 2 – VILLEPARISIS 1 SENIORS D1 du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MCG** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VILLEPARISIS

MATCH 28239111 VAL D'EUROPE FC 1 – MONTEREAU 1 SENIORS D1 du 26/01/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL D'EUROPE** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 14H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MONTEREAU

MATCH 28246538 EMERAINVILLE 1 – COULOMMIERS SENIORS D2B du 26/01/2025

Demande de modification d'inversion par courriel du club de **EMERAINVILLE** pour disputer la rencontre sur les installations du club de COULOMMIERS au lieu d'EMERAINVILLE

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE COULOMMIERS

Week-end du 01 et 02 février 2025

MATCH 29272047 QUINCY V. 22 – ST PATHUS 21 U16 D3A du 02/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **QUINCY V.** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 13H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE ST PATHUS

MATCH 29272797 BOMBONNAISE 21 – BAGNEAUX NEM. 22 U16 D3E du 02/02/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBONNAISE** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 02/02/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE BAGNEAUX NEMOURS

MATCH 28247267 CRECY FC 2 - VAIRES 2 SENIORS D3C du 02/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 16H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAIRES

Week-end du 08 et 09 février 2025

MATCH 28911619 CRECY FC 31 – LOGNES 31 VETERANS D2B du 02/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 09H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LOGNES

Week-end du 15 et 16 février 2025

MATCH 30036070 ROISSY US 22 – VAIRES 24 COUPE COMITE U14 du 15/02/2025

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ROISSY US** pour disputer la rencontre le 27/01/2025 à 20h00 au lieu du 15/02/2025 à 15h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAIRES

MATCH 28911500 FC COSMO 77 31 – CHAMPS FC 31 VETERANS D2A du 16/02/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre sur les installations de CHAMPS FC au lieu de COUILLY

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FC COSMO.

MATCH 29261750 FONTAINEBLEAU 35 – AVONNAISE 35 +45 ANS Gr. E du 16/02/2025

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de FONTAINEBLEAU pour disputer la rencontre le 05/02/2025 à 20h00 au lieu du 16/02/2025 à 9h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'AVONNAISE

MATCH 29272030 OTHIS 21 – BRIE FC 21 U16 D3A du 16/02/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de BRIE FC pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 16/02/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'OTHIS

MATCH 28246496 ROISSY US 1 – COULOMMIERS 1 SENIORS D2B du 16/02/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de ROISSY US pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 16H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE COULOMMIERS

Week-end du 15 et 16 mars 2025

MATCH 29237917 DAMMARIE FC 32 – FC GUGNES 1 U14 D4E du 15/03/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARIE FC pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE NANGIS

Week-end du 29 et 30 mars 2025

MATCH 28279307 AVONNAISE 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C du 30/03/2025

Demande d'inversion par courriel du club de BOISSISE PRINGY pour disputer la rencontre sur les installations de BOISSISE LE ROI au lieu de AVON

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVONNAISE

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAINT 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de DAMMARIE FC pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAINT

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de VILLEPARISIS pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente

peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de MCG

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... Match 28281713

Mitry Compans Goelly 21 – Meaux Academy CS 21

U14 D1 du 09/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U14 D1 de Mitry Compans Goelly et de lui infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour bousculade envers officiel par des spectateurs et envahissement de terrain. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **MCG** que la sanction que la sanction sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

- **MCG 21 – LE MEE 21 U14 D1 DU 01/03/2025**
- **MCG 21 – TORCY 23 U14 D1 DU 08/03/2025**

La Commission demande au club de **MCG** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MCG** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MCG**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BUSSY FC

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... Match 28938615

Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS

U18 D1 du 10/11/24

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors présence de M. Grégory TROTIN,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif
Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U18 D1 de Bussy St Georges Fc et de lui infliger une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour acte de brutalité entre spectateurs aux alentours de l'enceinte sportive.. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BUSSY FC** que la sanction que la sanction sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

- **BUSSY FC 21 – ROISSY US 21 U18 D1 DU 02/02/2025**
- **BUSSY FC 21 – FONTAINEBLEAU 22 U18 D1 DU 09/03/2025**

La Commission demande au club de **BUSSY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BUSSY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BUSSY FC**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

MATCH A HUIS CLOS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 23/10/2024

« ... Match 28913927 MCG 21 - Meaux Academy 22 Championnat U16 D2A du 22/09/2024

La Commission, Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de F.F.F., pour l'appréciation des faits, notamment ceux se rapportant à la discipline, les déclarations d'un arbitre, du délégué ou de toute personne assurant une fonction officielle au moment des faits doivent être retenues jusqu'à preuve du contraire.

Par ces motifs et après en avoir délibéré, Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide de programmer le match retour à huis clos à MONTRY avec trois arbitres officiels et deux délégués à la charge des deux clubs et de transmettre le dossier à la CDPME, suite aux menaces proférées par le Club de MEAUX envers le club de MCG. ... »

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire du 11/12/2024

« ...La Commission, Jugeant en appel et dernier ressort,
(.../...)

Et confirme la décision de la Commission de première instance dans toutes ses autres dispositions. Etant précisé que les officiels désignés sur le match retour seront à la charge du CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL. ... »

MATCH N° 28913967 MEAUX CS 22 – MCG 21 U16 D2A DU 26/01/2025 A 13H00

La Commission, après avoir pris connaissance des éléments transmis par la Commission de Discipline du 23/10/2024 ainsi que de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire

Considérant que la rencontre susnommée doit avoir le 26/01/2025 à 13h00, à huis clos sur les installations sportives du District à Montry, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 2 délégués officiels à la charge des deux clubs.

Décide que les deux clubs doivent faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants pour cette rencontre au secrétariat administratif du District au plus tard le vendredi 24 janvier à 12h, 14 joueurs et 4 dirigeants de chaque équipe, (joueurs inscrits sur la feuille de match, et personnes admises sur le banc de touche). RSG District Article 40.6 et 13.5. Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 23 Janvier 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

INFORMATIONS DIVERSES :

Liste Espoirs

La Commission rappelle que les équipes espoirs U10, U11 et U12 et U13 encore en lice sur les différents Challenges (en U13, uniquement celles encore en lice en Jour de Coupe U12/U13 et Foot Passion U12/U13) doivent fournir leur liste de joueurs pour le **31 Janvier dernier délai.**

Pour rappel, les formulaires à retourner au District ont été envoyés sur les boîtes mails officielles des clubs. En cas de non-réception, les clubs s'exposent à des amendes financières (cf : Annexe financière du Football Animation) et à une élimination des Challenges.

Modification de joueurs

La Commission rappelle que toutes les demandes de modifications de joueurs sur une liste doivent être parvenues au District au plus tard 8 jours avant la prochaine date de Challenge.

La Commission rappelle que 3 demandes au maximum peuvent être faites par équipe pour la totalité de la durée du Challenge.

Validité et validation

La Commission rappelle que seul son accord donné et acté par un PV permet d'entériner un changement. Sans cet accord donné et acté sur PV, aucune modification n'est légale.

De même, la Commission rappelle que les listes fournies sont également valables pour les journées de Criterium. En cas de comparaison amenant à des modifications effectives, les clubs s'exposent à des amendes financières (cf : Annexe financière du Football Animation) et à une élimination des Challenges.

Listing

La Commission rappelle que chaque encadrant et encadrantes de chaque équipe doit posséder, avec lui ou elle, les listings footclubs des joueurs et joueuses de son équipe avec photo.

En cas de non-possession, les clubs s'exposent à des amendes financières (cf : Annexe financière du Football Animation), à une élimination des Challenges et à une perte des rencontres. La non-possession doit être inscrite en observation sur la feuille de match, cette dernière devant être prise en photo avec l'ensemble des compositions d'équipes

DEMANDES DIVERSES:

BUSSY ST GEORGES :

Réception d'un mail de la boîte officielle du club, en date du 20/01/25, demandant un retour concernant l'intégration de ses équipes en Criterium Excellence

Dossier en cours d'étude

DEMANDES DE MODIFICATION :

FC Melun : 1 demande de changement dans la liste U12 Excellence en date du 21/01/25. Acceptée

Cadrage 1/4 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

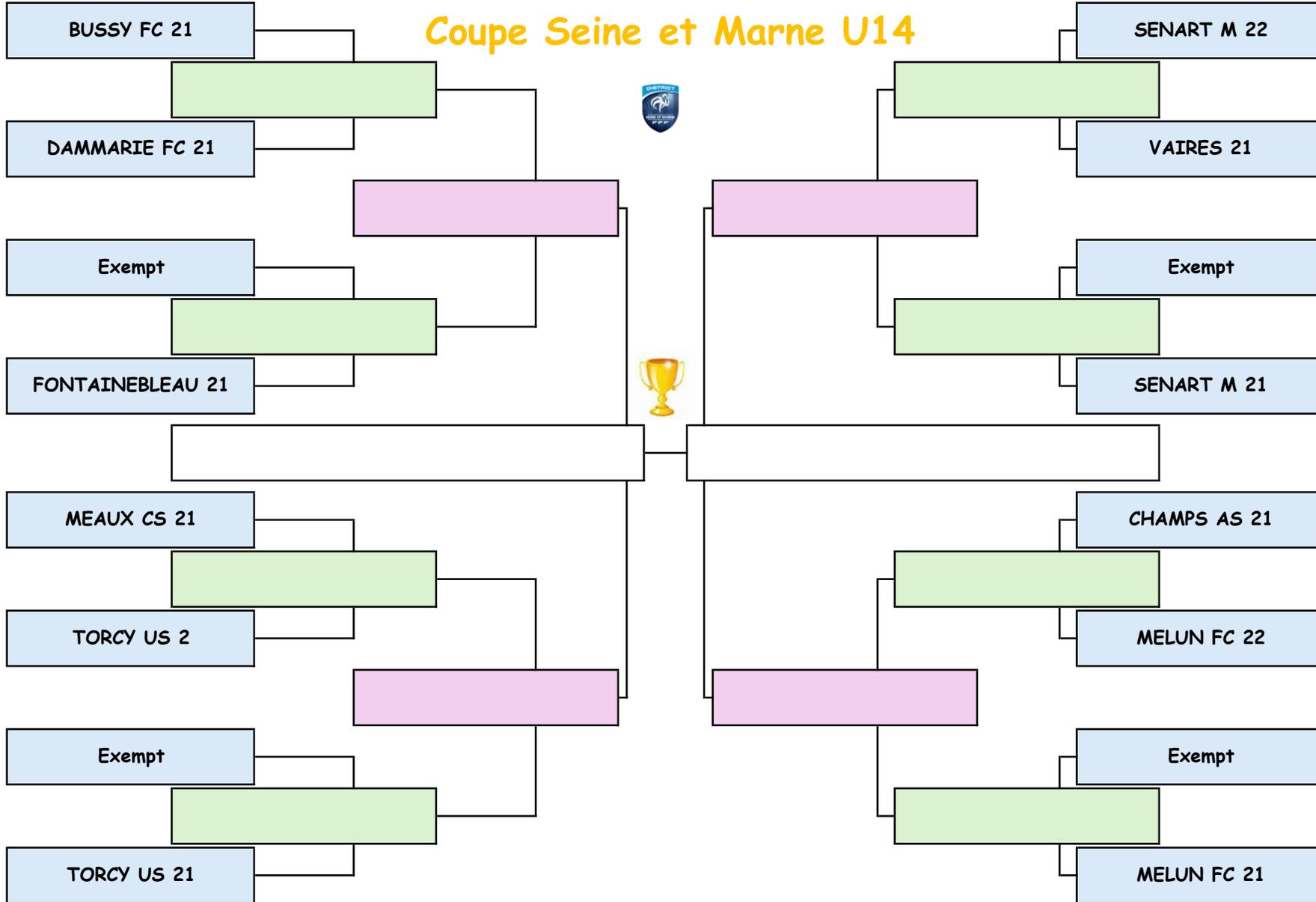
1/2 FINALE LE 26/04/2025

Cadrage 1/4 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

Coupe Seine et Marne U14



1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

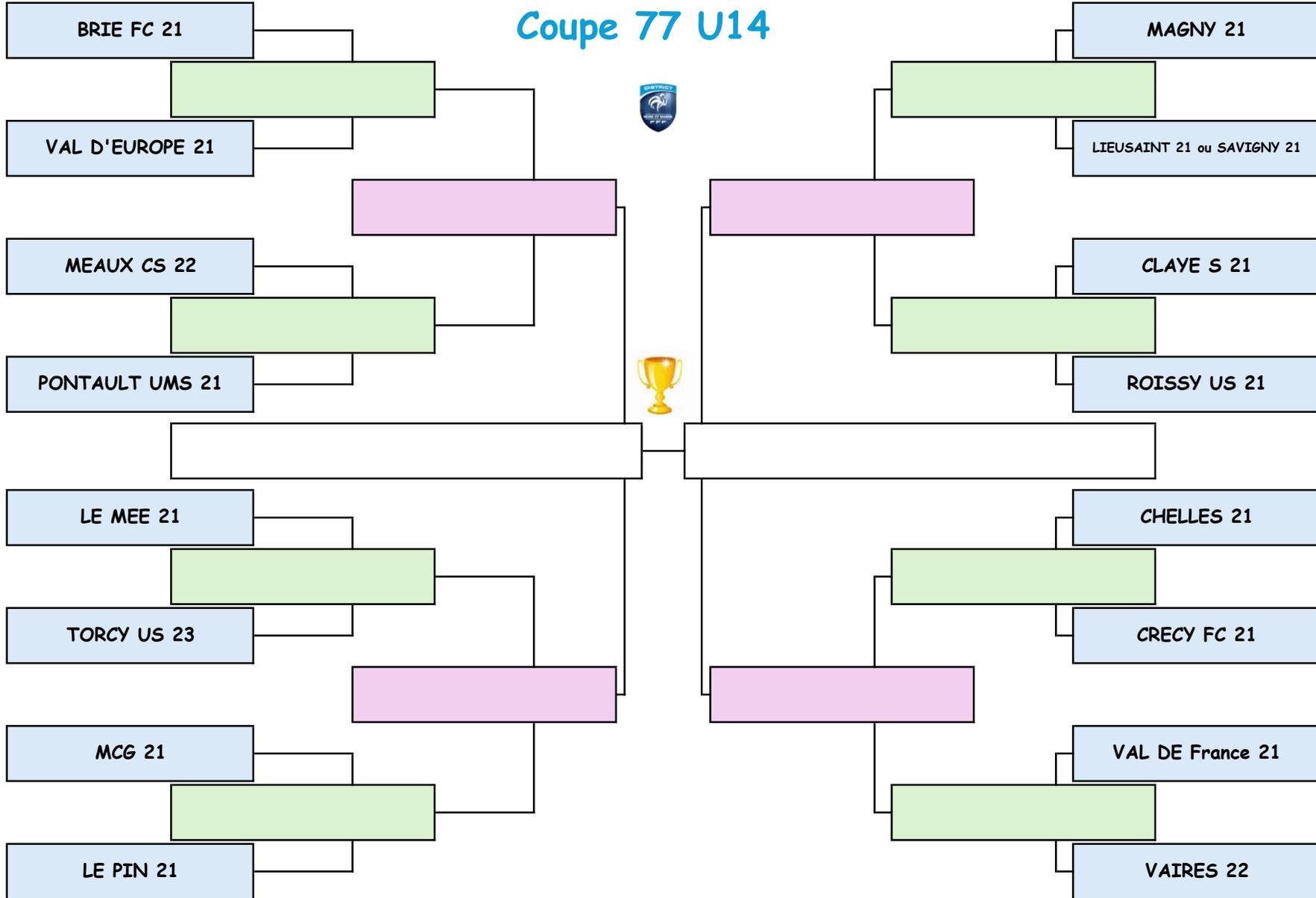
1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

Coupe 77 U14



1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

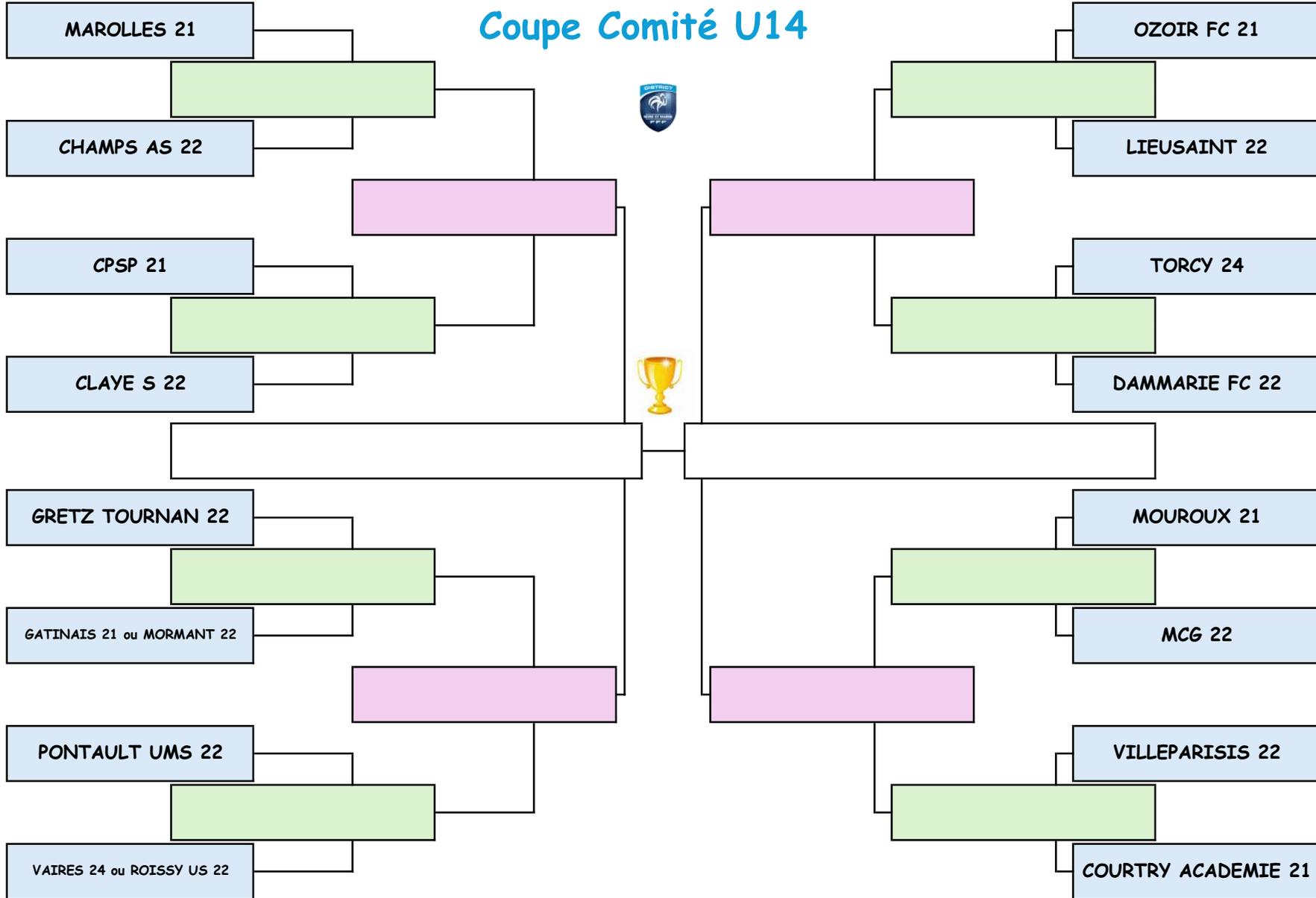
1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/2 FINALE LE 26/04/2025

1/4 DE FINALE LE 22/03/2025

1/8 DE FINALE LE 15/02/2025

Coupe Comité U14



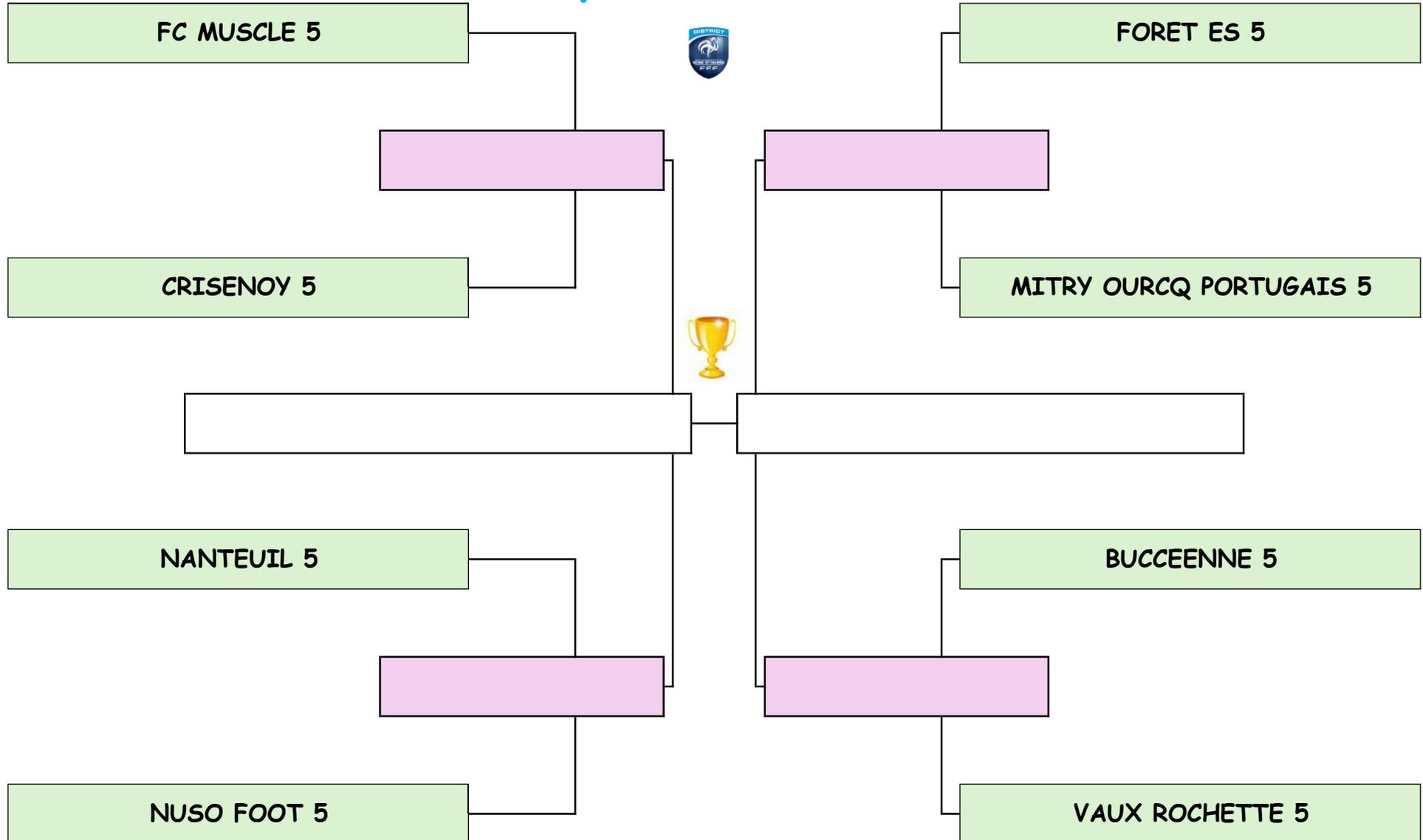
1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

Coupe Comité CDM



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

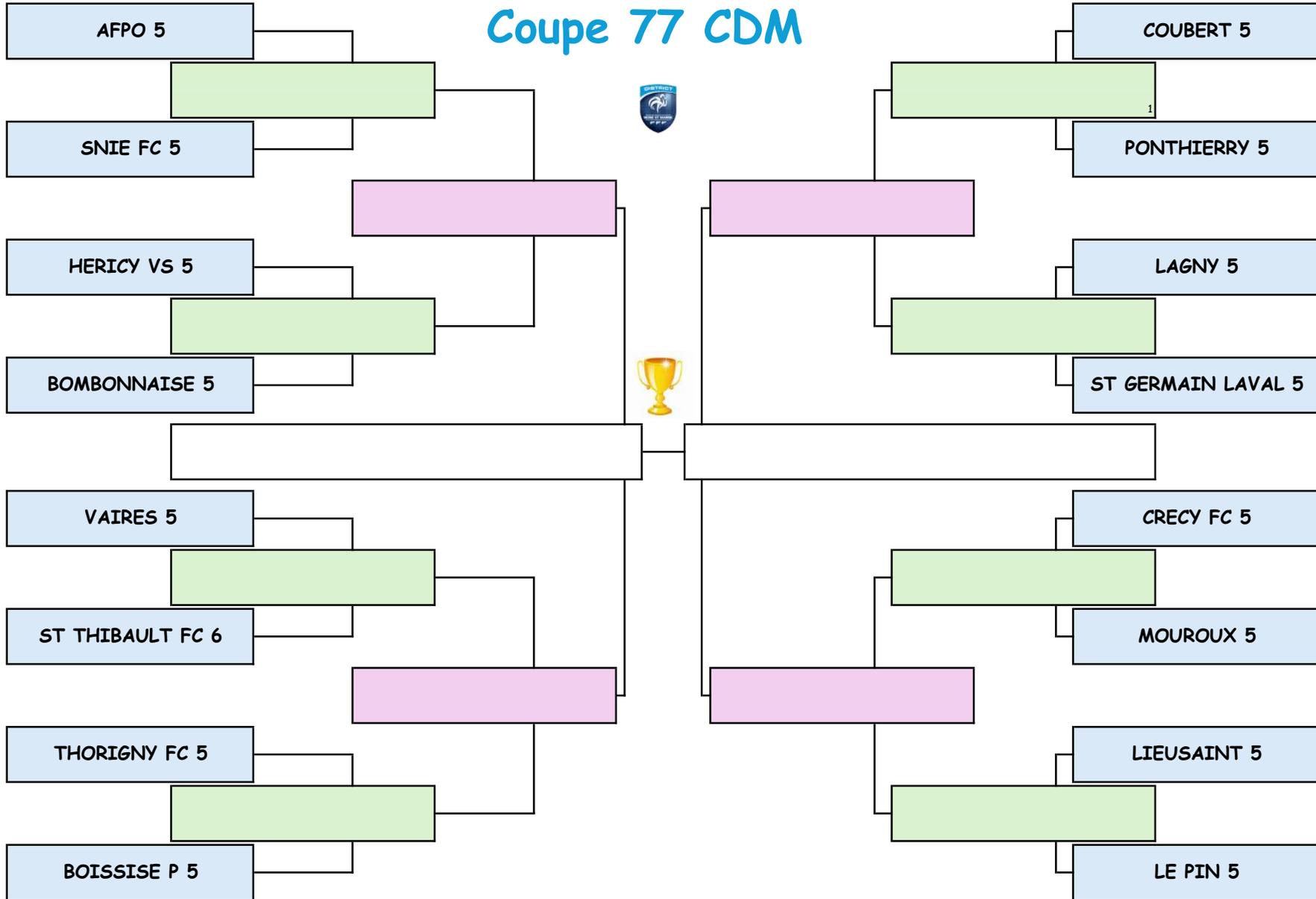
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 CDM



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

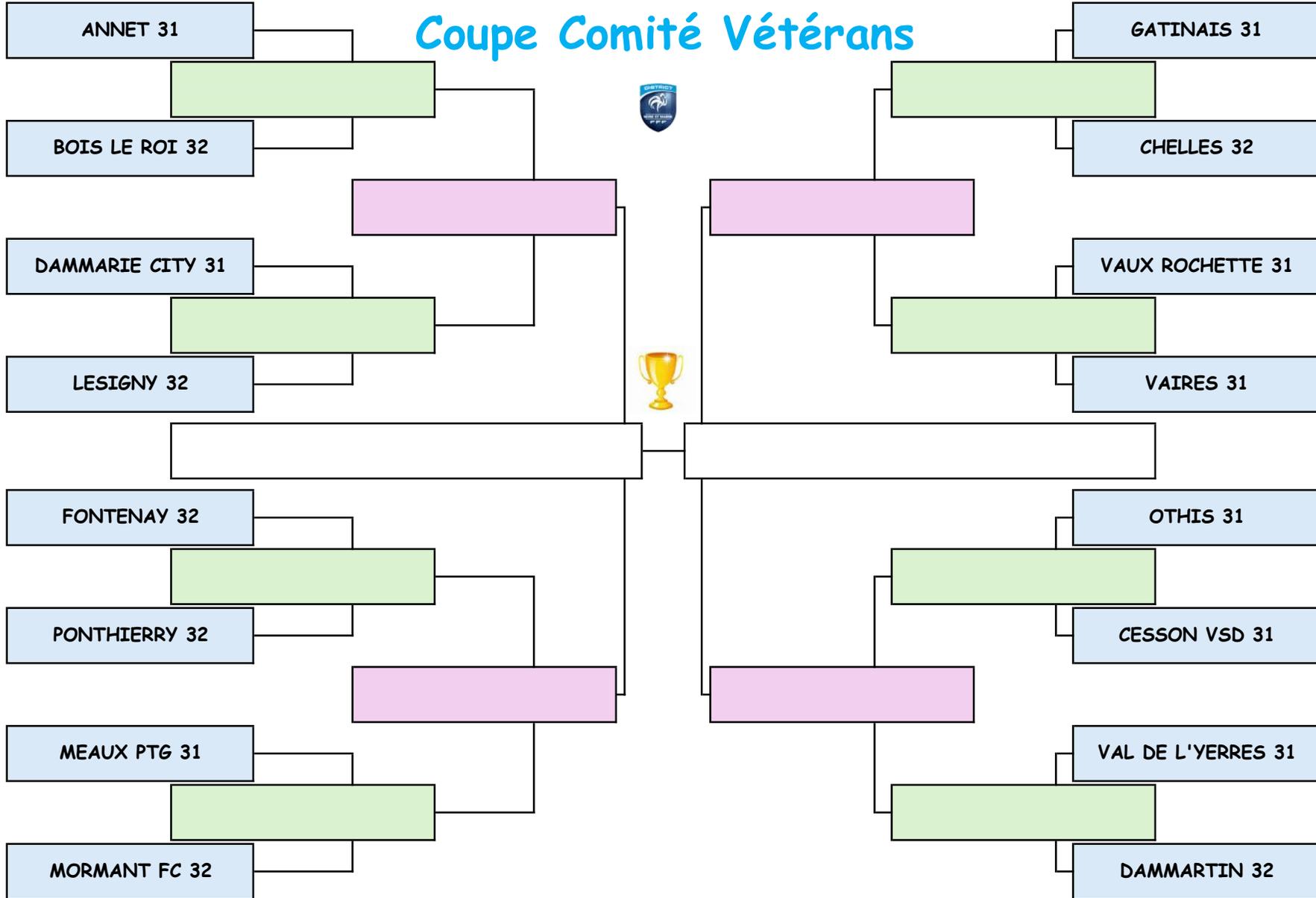
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité Vétérans



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

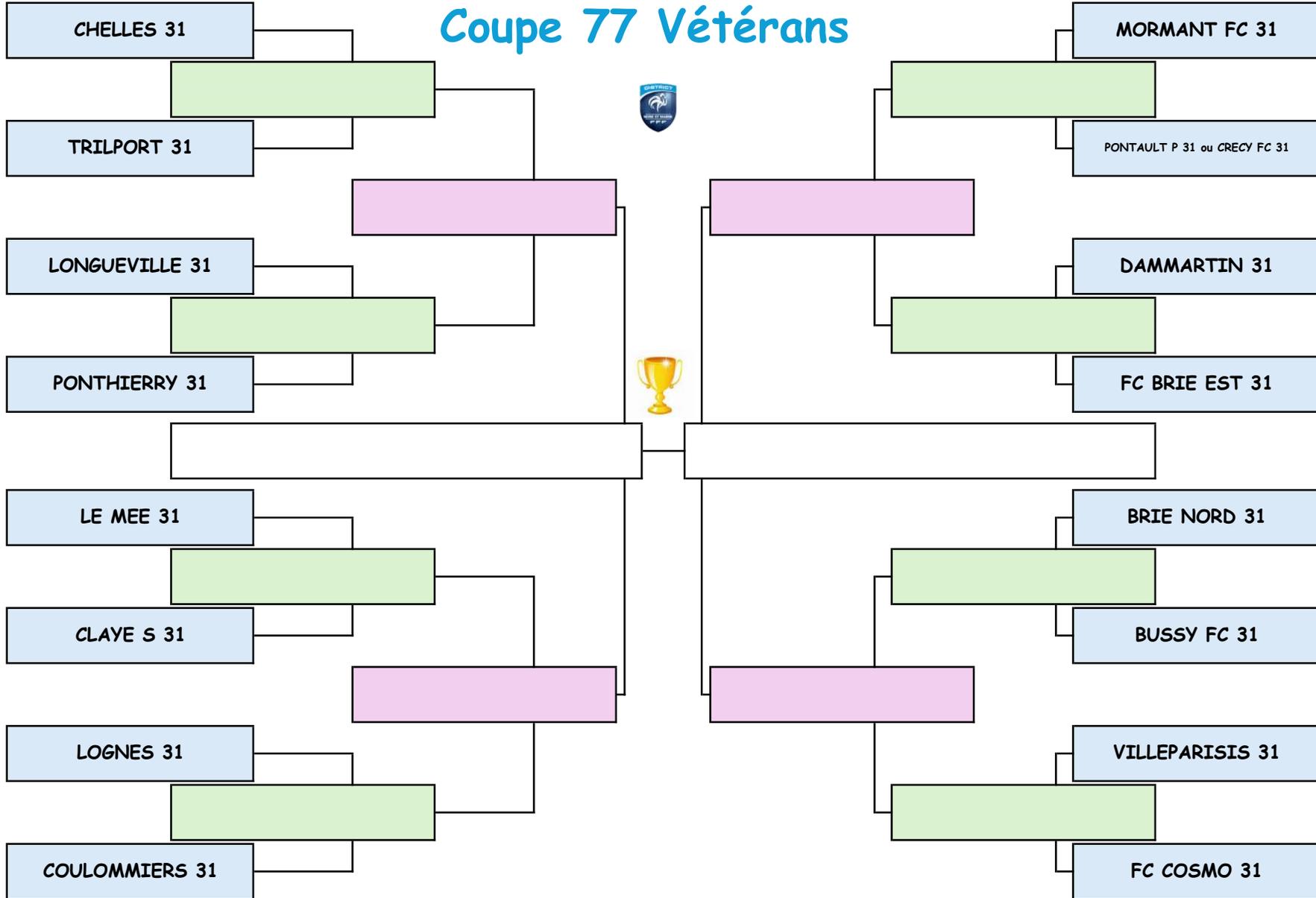
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 Vétérans



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

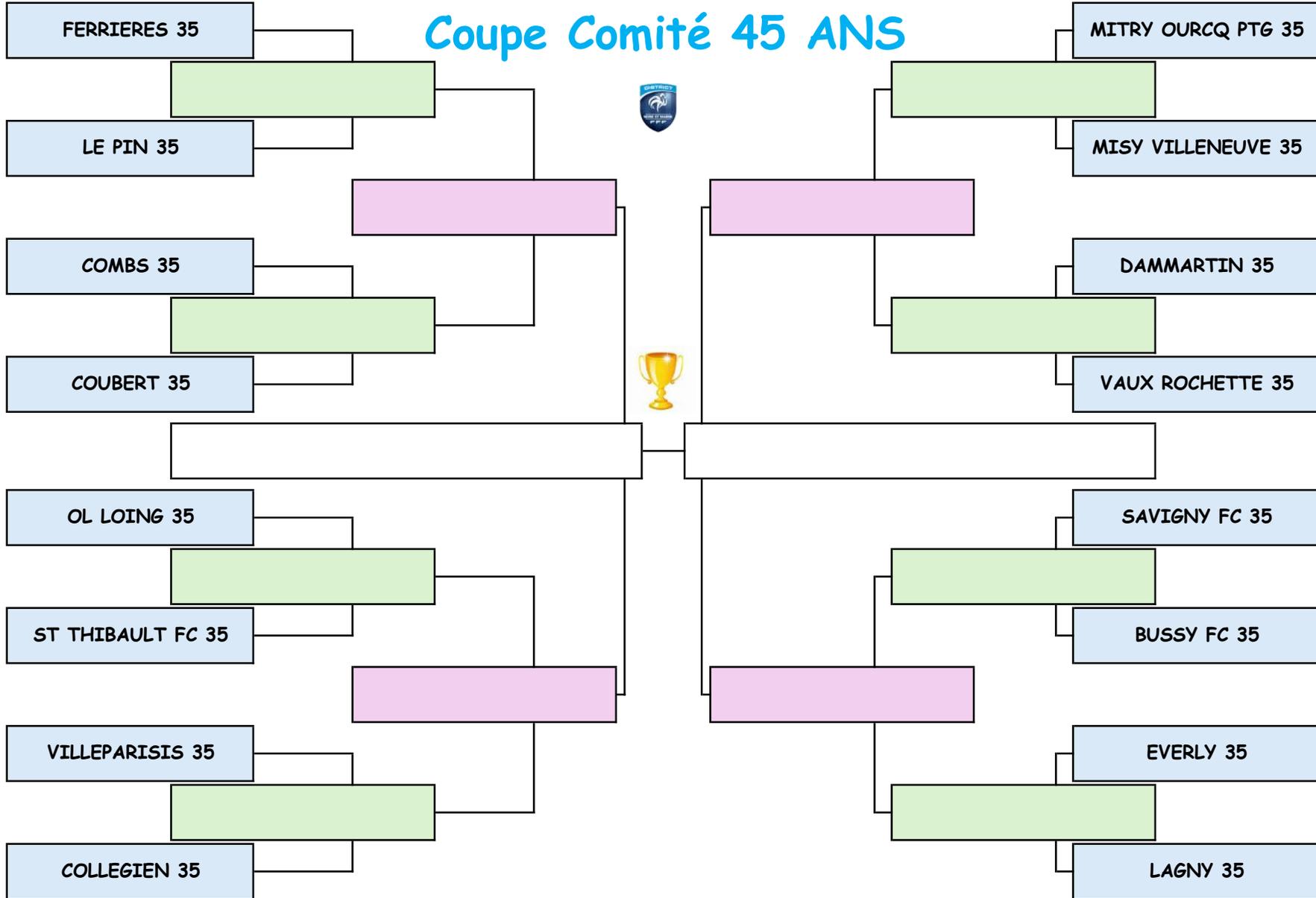
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité 45 ANS



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

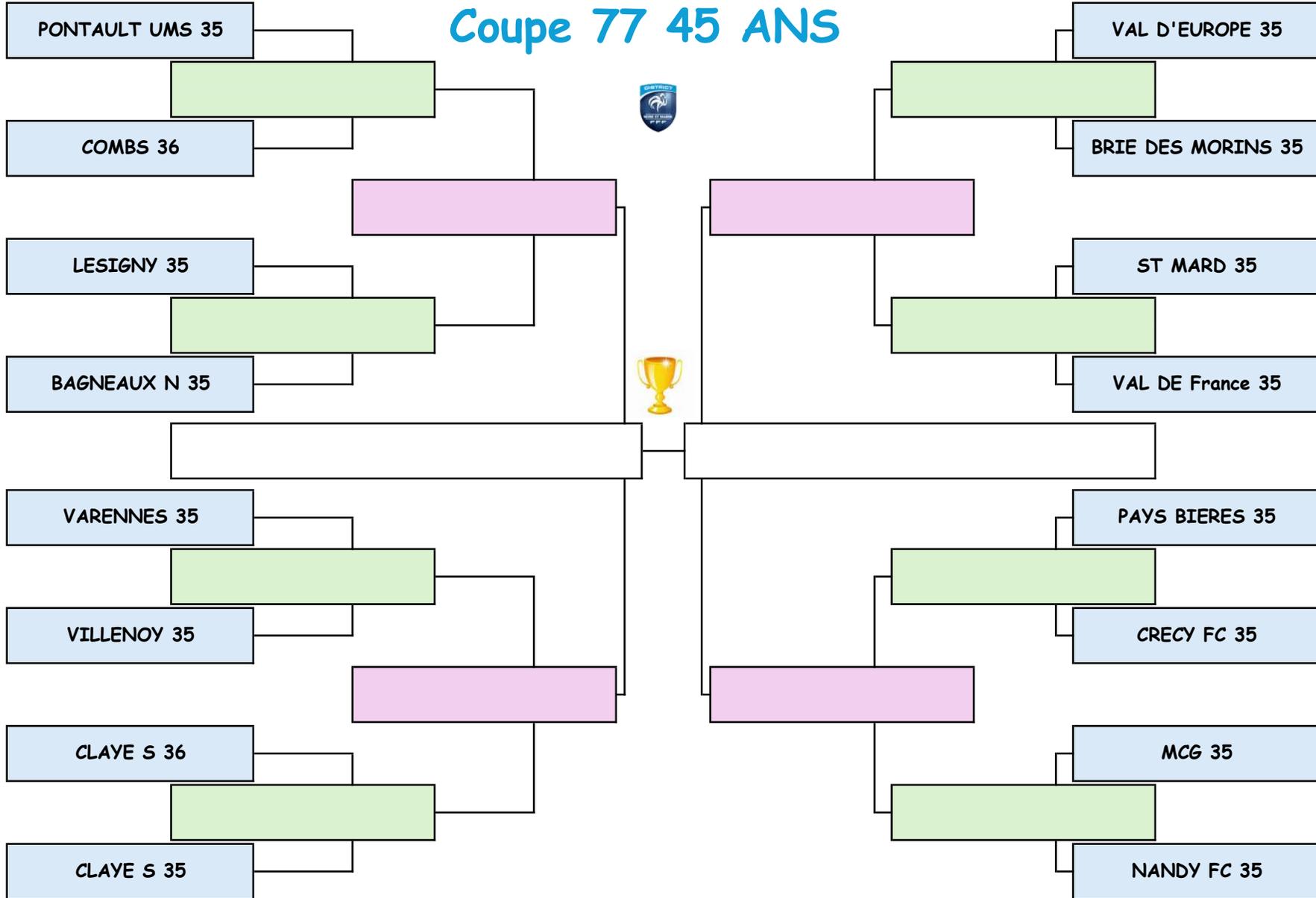
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 45 ANS



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

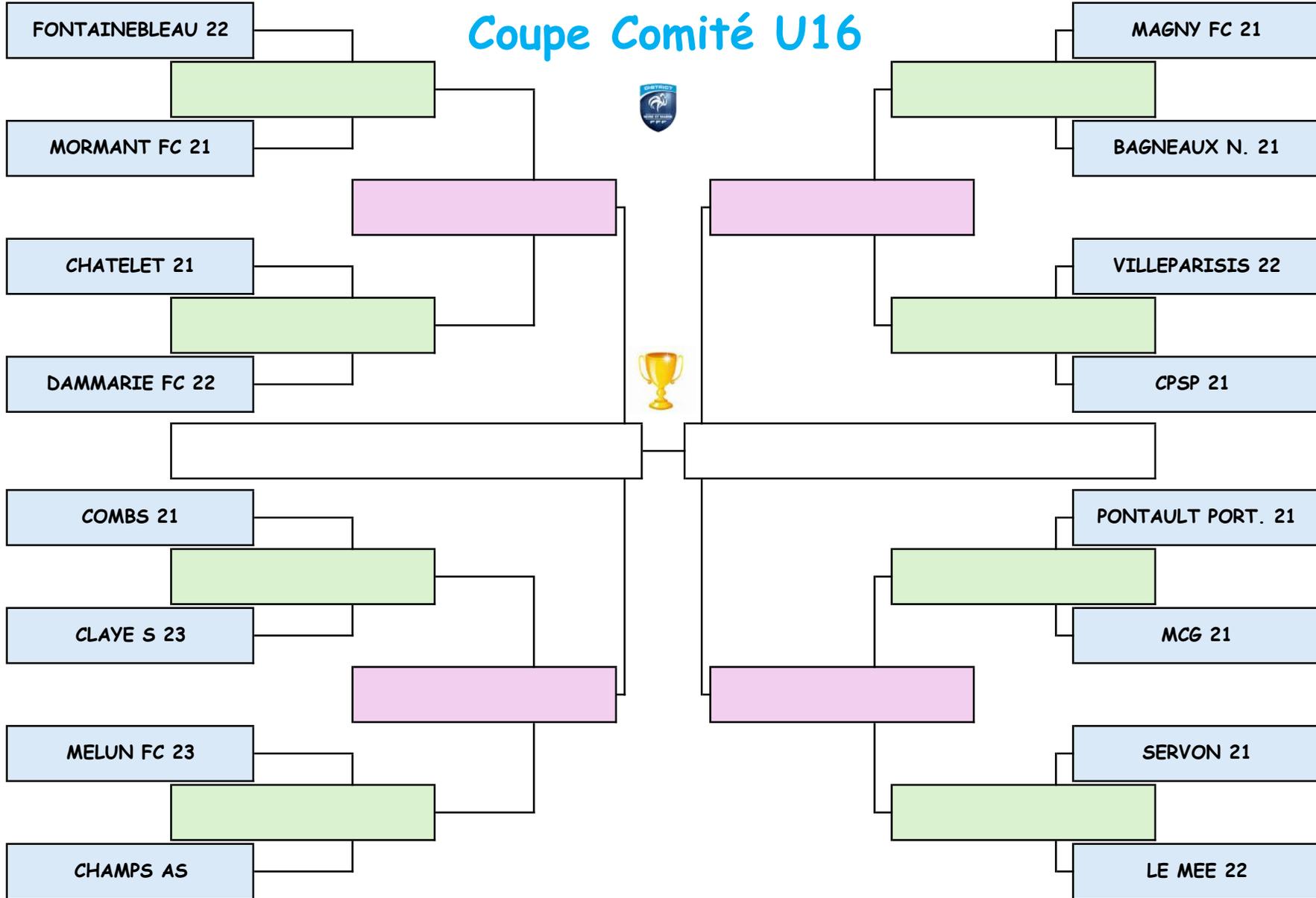
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité U16



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

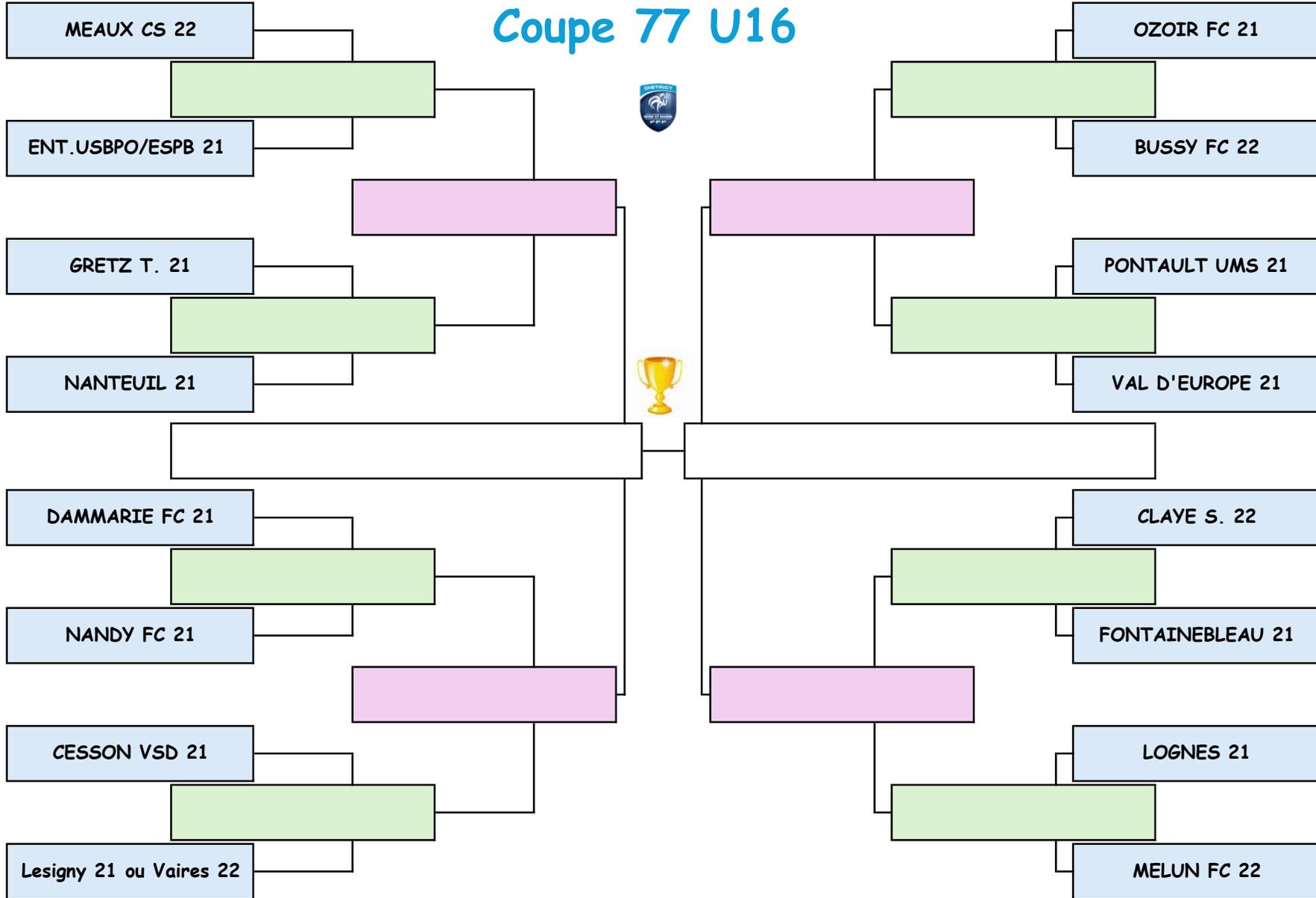
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 U16



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

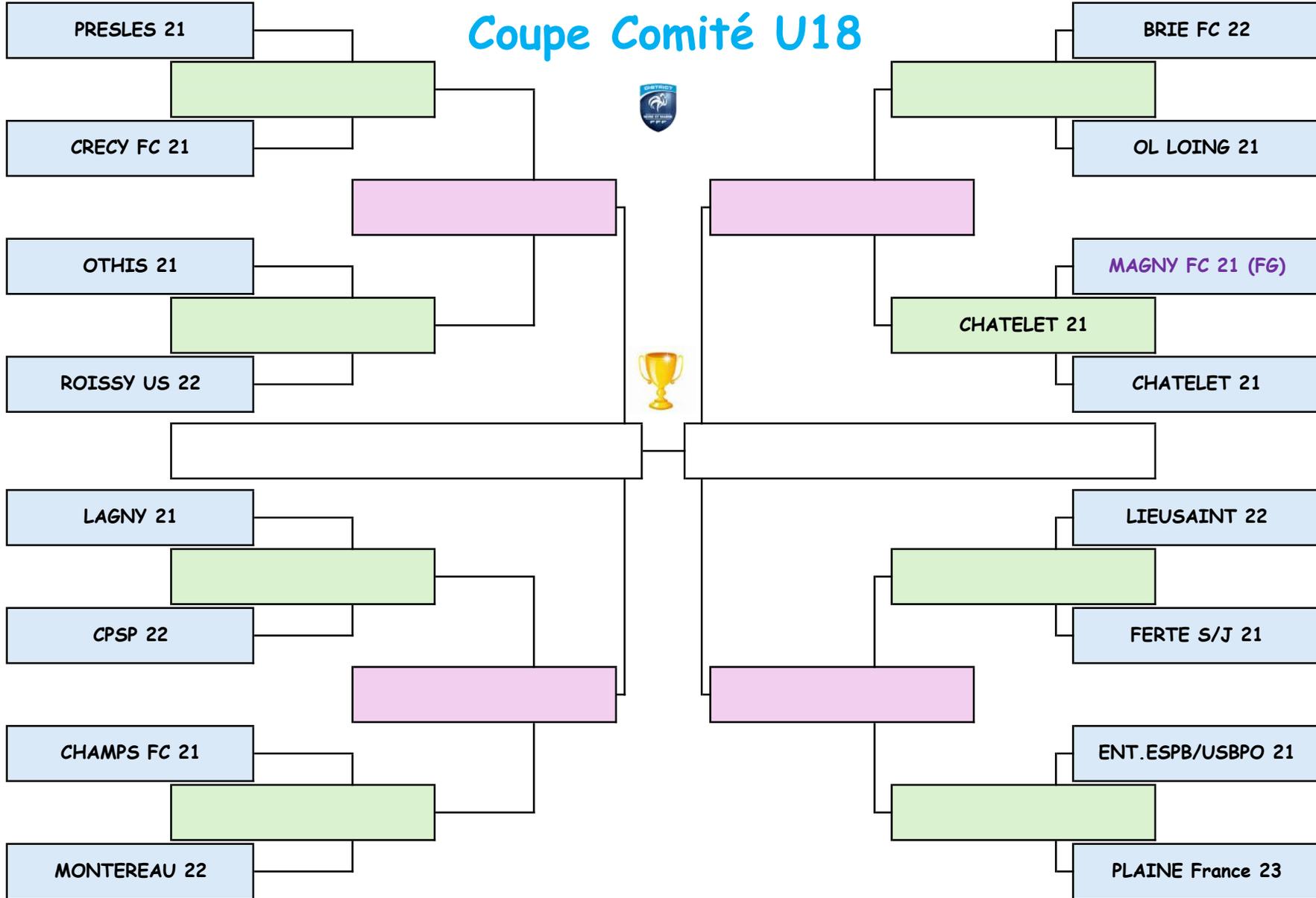
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité U18



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

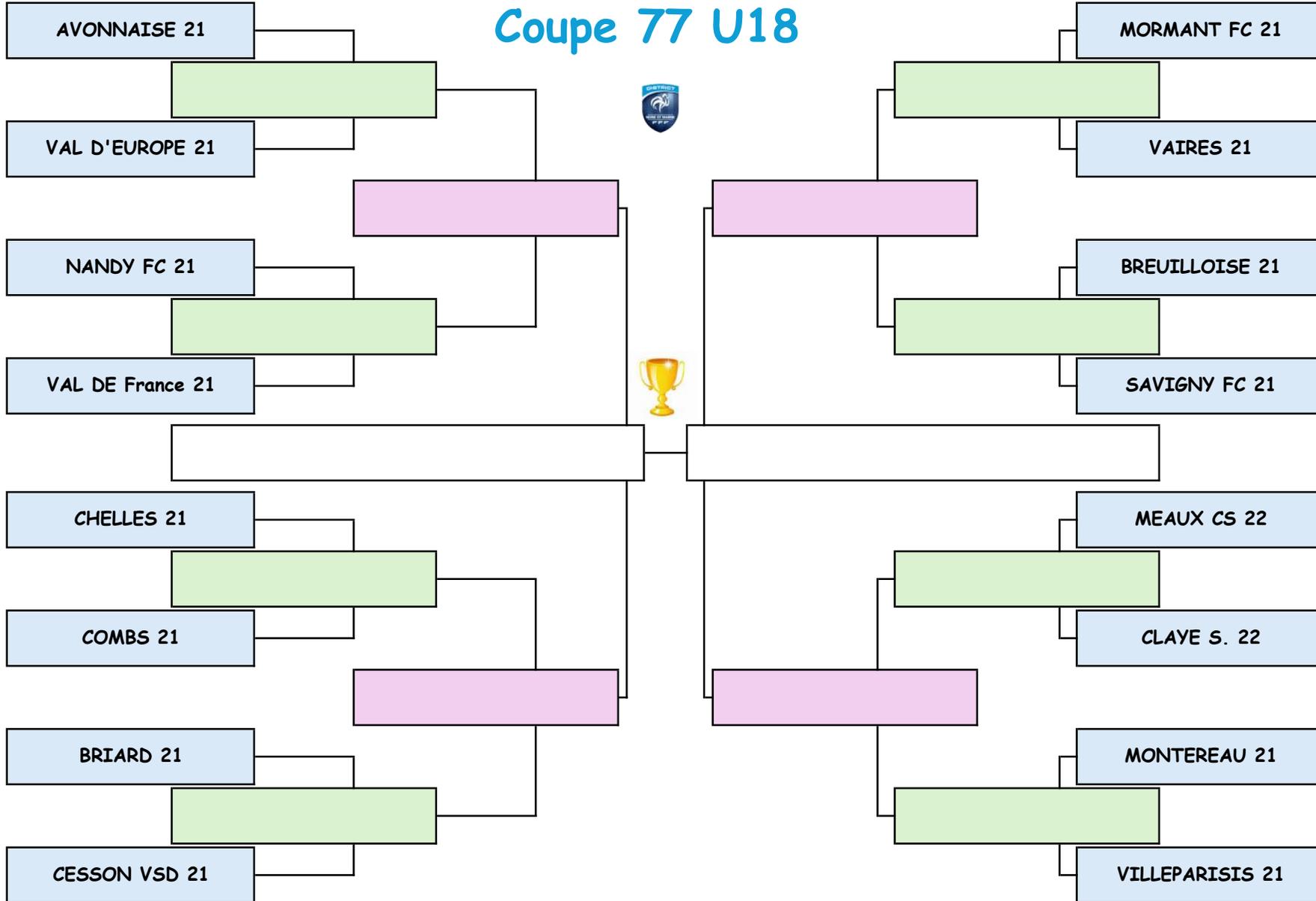
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 U18



AVONNAISE 21

VAL D'EUROPE 21

NANDY FC 21

VAL DE France 21

CHELLES 21

COMBS 21

BRIARD 21

CESSON VSD 21

MORMANT FC 21

VAIRES 21

BREUILLOISE 21

SAVIGNY FC 21

MEAUX CS 22

CLAYE S. 22

MONTEREAU 21

VILLEPARISIS 21

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

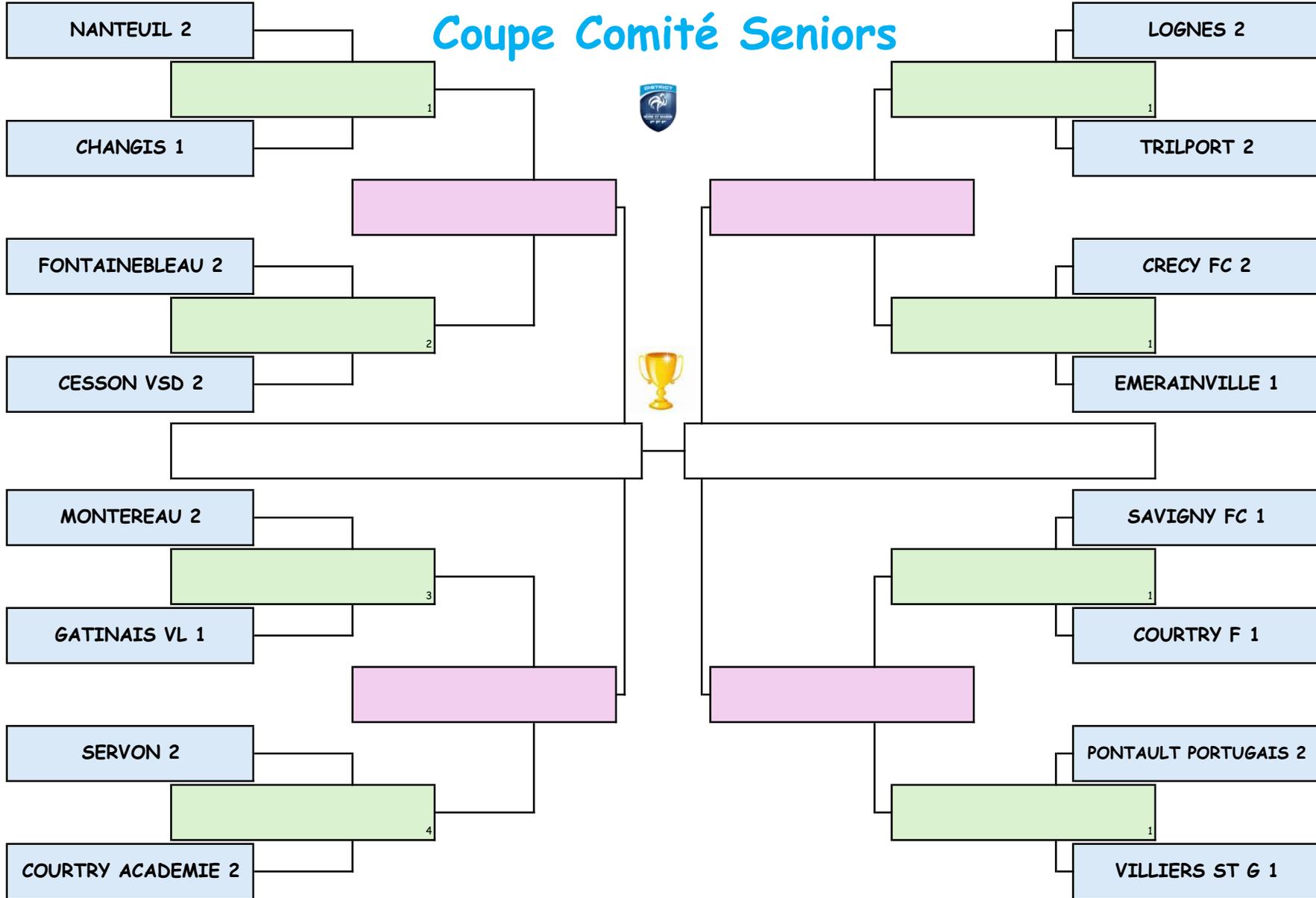
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe Comité Seniors



1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

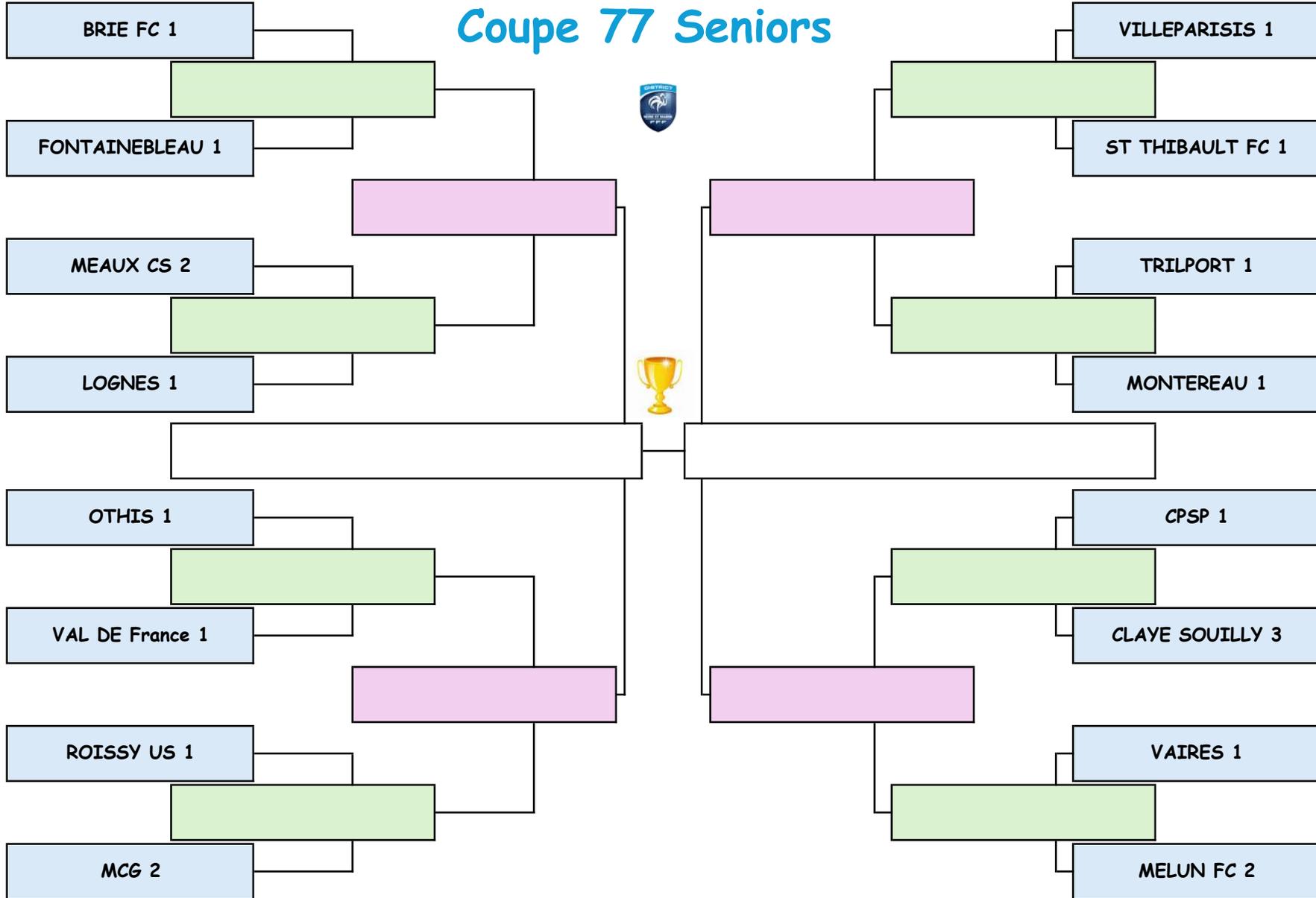
1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/2 FINALE LE 27/04/2025

1/4 DE FINALE LE 23/03/2025

1/8 DE FINALE LE 16/02/2025

Coupe 77 Seniors





Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 25 JANVIER 2025

Club recevant	BRIE FC		VAIRES		NANTEUIL	
	BRIE FC	3	VAIRES	5	NANTEUIL	3
	CONGISSOIS	1	CHAUCONIN	3	VAL DE France	4
	VILLEPARISIS	6	MEAUX	4	FERTE/JOUARRE	5
	LE PIN	2				
		12		12		12

Club recevant	OTHIS		VILLENY		ST THIBAULT	
	OTHIS	4	VILLENY	2	ST THIBAULT	4
	ST MARD	3	BRIE FC	3	VAL D'EUROPE	4
	AS CHAMPS	2	LOGNES	5	BREUILLOISE	4
	COURTY ACADEMY	3	MONTHYON	2		
		12		12		12

Club recevant	CLAYE		LOGNES		VAL D'EUROPE	
	CLAYE	6	LOGNES	5	VAL D'EUROPE	6
	QUINCY	6	DAMMARTIN	4	JOUARRE	3
			ST PATHUS	3	COLLEGIEN	3
		12		12		12

Club recevant	FERRIERES		MAGNY		VAL DE France	
	FERRIERES	6	MAGNY	3	VAL DE France	4
	REBAIS	3	MEAUX	5	BUCEENNE	4
	NOISIEL FA	3	COURTY FOOTBALL	4	CHANGIS	2
					COSMO	2
		12		12		12

Club recevant	MOUSSY		THORIGNY		MITRY MORY	
	MOUSSY	1	THORIGNY	2	MITRY MORY	4
	DAMMARTIN	4	CHELLES	3	CHELLES	4
	TRILPORT	4	PLAINE France	2	ANNET	2
	TORCY	3	CHAMPS FFC	3	ESBLY	2
			MOUROUX	2		
		12		12		12

Club recevant	BUSSY		EMERAINVILLE		AFPO	
	BUSSY	4	EMERAINVILLE	1	AFPO	4
	CHAMPS FFC	4	PORTUGAIS PONTAULT	4	COULOMMIERS	4
	CRECY	4	NOISIEL FA	4		
			BRIE EST	1		
			POMMEUSE	2		
		12		12		8

Club recevant	BRIE NORD					
	BRIE NORD	6				
	LAGNY	6				
		12		0		0



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 25/01/2025

Club recevant	PONTHIERRY (U8) - 14H		SAVIGNY (U8) - 14H		LE CHATELET (U8) - 14H	
	PONTHIERRY	3	SAVIGNY	2	LE CHATELET	1
	CESSON	4	DAMMARIE	2	MELUN	4
	BOMBON	1	MOISSY	3	USBPO	2
			NANDY	1	VAUX	3
					LE MEE	4
					MORMANT	2
		8		8		16

Club recevant	MELUN (U9) - 14H30		SAVIGNY (U9) - 14H		PONTHIERRY (U9) - 14H	
	MELUN	3	SAVIGNY	2	PONTHIERRY	3
	LE CHATELET	2	NANDY	2	BOMBON	1
	VAUX	1	CESSON	2	USBPO	2
	LE MEE	4	DAMMARIE	2	MOISSY	2
		10		8		8

Club recevant	HVS		FONTAINEBLEAU		MORET VENEUX	
	HVS	2	RCPF	3	MORET VENEUX	3
	OLYMPIQUE DU LOING (U8)	4	GATINAIS	3	PAYS BIERES	3
	AVON	3	EBNSP	2	CHAMPAGNE	4
	AMICALE BOCAGE	2	BOIS LE ROI	4	OLYMPIQUE DU LOING (U9)	3
	LA FORET	1				
		12		12		13

Club recevant	MONTEREAU		NANGIS			
	MONTEREAU	5	NANGIS	3		
	PROVINS	3	PROVINS	2		
	ST GERMAIN LAVAL	1	JOUY YVRON	2		
	GRANDE PAROISSE	2	VARENNES	4		
	ARC EN CIEL	2	MAROLLES	3		
			LONGUEVILLE	3		
			BRAY SUR SEINE	1		
		13		18		0

Club recevant						
		0		0		0



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 25 JANVIER 2025

Club recevant	ST MARD		NOISIEL		DAMMARTIN	
	ST MARD	3	NOISIEL FA	5	DAMMARTIN	8
	CLAYE	6	ST PATHUS	3	CONGISSIOS	1
	BRIE NORD	5	CHAUCONIN	2	MONTHYON	1
			EMERAINVILLE	2	MITRY MORY	4
		14		12		14

Club recevant	LAGNY		CHANGIS		PORTUGAIS PONTAULT	
	LAGNY	5	CHANGIS	1	PORTUGAIS PONTAULT	4
	NANTEUIL	3	AFPO	3	VAIRES	6
	VILLENOY	3	JOUARRE	2	FERRIERES	4
	ANNET	3	FERTE SOUS JOUARRE	4		
		14		10		14

Club recevant	VILLEPARISIS		MEAUX		COLLEGIEN	
	VILLEPARISIS	7	MEAUX	3	COLLEGIEN	4
	OTHIS	3	VILLEPARISIS	3	COURTRY FOOTBALL	5
	MEAUX	4	LOGNES	5	COSMO	1
	BREUILLOISE	2	BRIE FC	3	MOUROUX	2
		16		14		12

Club recevant	CRECY		TRILPORT		QUINCY	
	CRECY	4	TRILPORT	4	QUINCY	6
	BUCEENNE	2	ESBLY	2	POMMEUSE	3
	BUSSY	6	VAL D'EUROPE	4	THORIGNY	2
					CHELLES	3
		12		10		14

Club recevant	CHELLES		LE PIN		TORCY	
	CHELLES	6	LE PIN	2	TORCY	8
	VAL DE France	6	MOUSSY	1	COURTRY ACADEMY	3
			PLAINE DE France	2	COULOMMIERS	3
			ST THIBAUT	2	AS CHAMPS	2
			VAL D'EUROPE	4		
		12		11		16

Club recevant	CHAMPS FFC					
	CHAMPS FFC	6				
	MAGNY	2				
	BRIE EST	1				
	REBAIS	2				
		11		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 25/01/2025

Club recevant	NANDY (U6) - 14H		MORMANT (U6) - 14H30		DAMMARIE (U6) - 14H	
	NANDY	3	MORMANT	2	DAMMARIE	3
	SAVIGNY	2	MOISSY	4	LE MEE	3
	MELUN	3	CESSON	3	BOMBON	1
			NANDY FEMININE	1	USBPO	3
			PONTHIERRY	2		
		8		15		10

Club recevant	NANDY (U7) - 14H		VAUX (U7) - 14H		CESSON CREUSET (U7) - 14H30	
	NANDY	3	VAUX	3	CESSON	3
	SAVIGNY	2	MELUN	5	DAMMARIE	4
	USBPO	3	MORMANT	2	BOMBON	1
			LE CHATELET	2		
			PONTHIERRY	2		
		8		14		8

Club recevant	LE MEE (U7) - 14H30		FONTAINEBLEAU		AVON	
	LE MEE	4	RCPF	4	AVON	3
	MOISSY	4	MORET-VEUEUX	3	CHAMPAGNE	4
			HVS	1	BOIS LE ROI	2
			GATINAIS	3	OLYMPIQUE DU LOING	4
			AMICALE BOCAGE	2	LA FORET	1
			PAYS BIERES	1		
		8		14		14

Club recevant	MONTEREAU		NANGIS			
	MONTEREAU	5	NANGIS	3		
	PROVINS	2	PROVINS	2		
	ST GERMAIN LAVAL	1	JOUY YVRON	1		
	GRANDE PAROISSE	2	VARENNES	4		
	ARC EN CIEL	0	MAROLLES	2		
			LONGUEVILLE	1		
			BRAY SUR SEINE	1		
		10		14		0

Club recevant						
		0		0		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 01 FEVRIER 2025

Club recevant	ST MARD		NOISIEL		DAMMARTIN	
	ST MARD	3	NOISIEL	4	DAMMARTIN	4
	MEAUX	4	CHELLES	3	AFPO	4
	CONGISSOIS	1	MAGNY	3	VILLENY	2
	BREUILLOISE	4	PLAINE France	2	MONTHYON	2
		12		12		12

Club recevant	LAGNY		CHANGIS		PONTAULT PORTUGAIS	
	LAGNY	6	CHANGIS	2	PONTAULT PORTUGAIS	4
	DAMMARTIN	4	OTHIS	4	COURTY FOOTBALL	4
	MOUROUX	2	COULOMMIERS	4	AS CHAMPS	2
			COSMO	2		
		12		12		10

Club recevant	VILLEPARISIS		MEAUX		COLLEGIEN	
	VILLEPARISIS	6	MEAUX	5	COLLEGIEN	3
	VAIRES	5	VAL D'EUROPE	5	NOISIEL	3
	EMERAINVILLE	1	ESBLY	2	VAL D'EUROPE	5
					MOUSSY	1
		12		12		12

Club recevant	CRECY		TRILPORT		QUINCY	
	CRECY	4	TRILPORT	4	QUINCY	6
	LOGNES	5	VAL DE France	4	BRIE NORD	6
	REBAIS	1	BUSSY	4		
		10		12		12

Club recevant	CHELLES		LE PIN		TORCY	
	CHELLES	4	LE PIN	2	TORCY	3
	NANTEUIL	3	CHAMPS FFC	3	VAL DE France	4
	CLAYE	6	ST THIBAUT	4	BRIE FC	3
			CHAUCONIN	3		
		13		12		10

Club recevant	CHAMPS FFC		ANNET		FERRIERES	
	CHAMPS FFC	4	ANNET	2	FERRIERES	6
	LOGNES	3	FERTE/JOUARRE	5	COURTY ACADEMY	3
	BRIE FC	6	ST PATHUS	3	MITRY	4
			THORIGNY	2		
		13		12		13

Club recevant	POMMEUSE					
	POMMEUSE	2				
	JOUARRE	3				
	BUCEENNE	4				
	BRIE EST	1				
		10		0		0



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 01/02/2025

Club recevant	FONTAINEBLEAU		MONTEREAU		HERICY VULAINES SAMOREAU	
	RCPF	3	MONTEREAU	5	HVS	2
	VARENNES	4	GOUAIX	3	MAROLLES	3
	GATINAIS	3	EBNSP	2	CHAMPENOIS	2
	VAUX U9	2	AMICALE BOCAGE	2	GRANDE PAROISSE	2
					MORET VENEUX	3
		12		12		12

Club recevant	DAMMARIE		LE MEE		PONTHIERRY	
	DAMMARIE U9	2	LE MEE U8	4	PONTHIERRY U8	3
	BOIS LE ROI	3	BRIARD U8	3	PAYS DE BIERES	3
	OLYMPIQUE DU LOING U9	3	VAUX U8	3	OLYMPIQUE DU LOING U8	4
	LA FORET	1	OZOUEUR LE VOULGIS	2	USBPO U8	2
	AVON	3				
		12		12		12

Club recevant	SAVIGNY		COMBS LA VILLE		LIEUSAIN	
	SAVIGNY U9	2	COMBS LA VILLE U9	2	LIEUSAIN U8	2
	PONTHIERRY U9	2	GRETZ TOURNAN U9	2	OZOIR U8	3
	ROISSY U9	2	MOISSY U9	3	DAMMARIE U8	4
	LIEUSAIN U9	2	NANDY U9	2	CHATELET U8	1
	USBPO U9	2	CHEVRY	3	NANDY U8	2
		10		12		12

Club recevant	LESIGNY		PRESLES		MOISSY	
	LESIGNY	2	PRESLES	3	MOISSY U8	3
	OZOIR U9	3	PONTAULT U8	4	MARLES	3
	CESSON U9	2	MORMANT U8	3	GRETZ TOURNAN U8	4
	LE MEE U9	4	JOUY YVRON	2	SERVON	2
		11		12		12

Club recevant	CHATELET		ROISSY		PONTAULT	
	CHATELET U9	2	ROISSY U8	4	PONTAULT UMS U9	4
	BOMBON U8 + U9	2	MELUN U8	4	BRIARD U9	2
	GUIGNES	4	SAVIGNY U8	2	MELUN U9	4
	CESSON U8	4	COMBS LA VILLE U8	2		
		12		12		10

Club recevant	VAL DE L'YERRES		NANGIS			
	VAL DE L'YERRES	3	NANGIS	3		
VERNEUIL L'ETANG	1	LONGUEVILLE	3			
CPS PROVINS	5	FONTENAY TRESIGNY	3			
ARC EN CIEL	2	BRAYTOIS	1			
		ST GERMAIN LAVAL	1			
	11		11			0

Club recevant						
	0		0			0



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 01 FEVRIER 2025

Club recevant	BRIE FC		VAIRES		NANTEUIL	
	BRIE FC	3	VAIRES	6	NANTEUIL	3
	VAL D'EUROPE	4	VILLEPARISIS	5	CHANGIS	1
	MAGNY	2	ST PATHUS	3	COSMO	1
	NOISIEL FA	5			FERTE SOUS JOUARRE	4
					AFPO	3
					AS CHAMPS	2
		14		14		14

Club recevant	OTHIS		VILLENY		ST THIBAULT	
	OTHIS	3	VILLENY	3	ST THIBAULT	2
	DAMMARTIN	4	COULOMMIERS	3	DAMMARTIN	4
	CHELLES	5	CHELLES	4	REBAIS	2
	BREUILLOISE	2	MONTHYON	1	POMMEUSE	3
			LE PIN	2	ANNET	3
		14		13		14

Club recevant	CLAYE		LOGNES		VAL D'EUROPE	
	CLAYE	6	LOGNES	5	VAL D'EUROPE	4
	QUINCY	6	BRIE NORD	5	COURTRY FOOTBALL	5
	CHAUCONIN	2	CRECY	4	LAGNY	5
		14		14		14

Club recevant	VAL DE France		MOUSSY		MITRY MORY	
	VAL DE France	6	MOUSSY	1	MITRY MORY	4
	TRILPORT	4	CONGISSOIS	1	TORCY	8
	JOUARRE	2	PLAINE France	2	ESBLY	2
	MOUROUX	2	ST MARD	3		
			COURTRY ACADEMY	3		
		14		10		14

Club recevant	BUSSY		THORIGNY		MEAUX	
	BUSSY	6	THORIGNY	2	MEAUX	7
	COLLEGIEN	4	FERRIERES	4	CHAMPS FFC	6
	EEMRAINVILLE	2	PORTUGAIS PONTAULT	4	BRIE EST	1
	BUCEENNE	2				
		14		10		14

Club recevant						
		0		0		0



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 01/02/2025

Club recevant	AVON		MELUN		VAUX LA ROCHETTE	
	MORET VENEUX	3	MELUN U7	5	VAUX LA ROCHETTE	3
	AVON	3	BOIS LE ROI	2	CHAMPAGNE	2
	GATINAIS	3	PONTAULT UMS U7	4	BRIARD U7	3
	VARENNES	4	LE MEE U7	4		
	GRANDE PAROISSE	2	LA FORET	1		
	ST GERMAIN LAVAL	1				
		16		16		8

Club recevant	CESSON		BRIARD		FONTENAY TRESIGNY	
	CESSON U6	2	BRIARD U6	3	FONTENAY TRESIGNY	2
	LE MEE U6	4	PONTAULT UMS U6	4	PROVINS	4
	USBPO U6	3	PAYS BIERES	1	LONGUEVILLE	2
	GUIGNES	4	NANDY U6	3	LESIGNY	3
	GRETZ TOURNAN U6	2	DAMMARIE U6	3	JOUY YVRON	1
			CHATELET U6	1	OZOUER LE VOULGIS	2
			BOMBON U6	1		
		15		16		14

Club recevant	SERVON		AMICALE BOCAGE		GRETZ TOURNAN	
	SERVON	2	AMICALE BOCAGE	2	GRETZ TOURNAN U7	4
	PRESLES	2	MONTEREAU	5	NANGIS	3
	MOISSY U6	4	HVS	2	MOISSY U7	5
	SAVIGNY U6	2			CHEVRY	3
	MELUN U6	3				
	PONTHIERRY U6	2				
		15		9		15

Club recevant	MAROLLES		OZOIR		MORMANT	
	MAROLLES	2	OZOIR U7	4	MORMANT U6	2
	BRAY SUR SEINE	2	ROISSY U7	4	OZOIR U6	3
	OLYMPIQUE DU LOING	4	SAVIGNY U7	2	LIEUSAINTE U6	4
	FONTAINEBLEAU	4	PONTHIERRY U7	2	ROISSY U6	2
			MORMANT U7	2	COMBS LA VILLE U6	2
					VERNEUIL L'ETANG	1
		12		14		14

Club recevant	BOMBON		USBPO			
	BOMBON U7	1	USBPO U7	3		
	VAL DE L YERRES	3	COMBS LA VILLE U7	2		
	MARLES	2	LIEUSAINTE U7	4		
	CESSON U7	3	DAMMARIE U7	4		
	CHATELET U7	1	NANDY U7	3		
		10		16		0



Football d'Animation
Festifoot U8/U9 - Foot à 5
SAMEDI 08 FEVRIER 2025

Club recevant	ST MARD		CHAMPS FFC		NANTEUIL	
	ST MARD	3	CHAMPS FFC	7	NANTEUIL	3
	LE PIN	2	MEAUX	5	AFPO	4
	MONTHYON	2			CHAUCONIN	3
	MOUROUX	1			THORIGNY	2
	CHELLES	4				
		12		12		12

Club recevant	MITRY		DAMMARTIN		CLAYE	
	MITRY	4	DAMMARTIN	4	CLAYE	6
	COURTRY FOOTBALL	4	MEAUX	4	BRIE FC	6
	OTHIS	4	VAL DE France	4		
		12		12		12

Club recevant	VILLEPARISIS		LOGNES		TORCY	
	VILLEPARISIS	6	LOGNES	5	TORCY	3
	ST PATHUS	3	COULOMMIERS	4	COSMO	2
	CHELLES	3	COURTRY ACADEMY	3	VAL D'EUROPE	5
					ANNET	2
		12		12		12

Club recevant	QUINCY		CHANGIS		AS CHAMPS	
	QUINCY	6	CHANGIS	2	AS CHAMPS	2
	POMMEUSE	2	PLAINE DE France	2	CRECY	4
	VAL DE France	4	LAGNY	6	NOISIEL FA	4
					EMERAINVILLE	1
		12		10		11

Club recevant	REBAIS		TRILPORT		VILLENY	
	REBAIS	3	TRILPORT	4	VILLENY	2
	BRIE EST	1	FERRIERES	6	JOUARRE	4
	BUCEENNE	4	THORIGNY	2	BRIE NORD	4
	FERTE/JOUARRE	5			CONGISSOIS	1
		13		12		11

Club recevant	VAIRES		ESBLY		BUSSY	
	VAIRES	5	ESBLY	2	BUSSY	4
	DAMMARTIN	4	MAGNY	3	BREUILLOISE	4
	NOISIEL FA	3	MOUROUX	2	COLLEGIEN	3
			LOGNES	5		
		12		12		11



Football d'Animation
Festifoot U6/U7 - Foot à 4
SAMEDI 08 FEVRIER 2025

Club recevant	CHELLES		OTHIS		MOUSSY	
	CHELLES	5	OTHIS	3	MOUSSY	1
	VAIRES	6	ST MARD	3	DAMMARTIN	4
	VILLENOY	3	ST PATHUS	3	COURTRY FOOTBALL	5
			CONGISSOIS	1	CLAYE	4
		14		10		14

Club recevant	BRIE NORD		BRIE FC		LE PIN	
	BRIE NORD	5	BRIE FC	3	LE PIN	2
	MONTHYON	1	TRILPORT	4	COUTRY ACADEMY	3
	DAMMARTIN	4	MEAUX	7	AS CHAMPS	2
	MITRY	4			PLAINE France	2
					NANTEUIL	3
					CLAYE	2
		14		14		14

Club recevant	ANNET		CHAUCONIN		EMERAINVILLE	
	ANNET	3	CHAUCONIN	2	EMERAINVILLE	2
	VILLEPARISIS	5	TORCY	4	BUSSY	6
	NOISIEL FA	5	CHANGIS	1	VAL D'EUROPE	4
	COSMO	1	AFPO	3		
		14		10		12

Club recevant	MAGNY		CRECY		BREUILLOISE	
	MAGNY	2	CRECY	4	BREUILLOISE	2
	QUINCY	6	ESBLY	2	CHAMPS FFC	6
	VAL DE France	6	JOUARRE	2	COLLEGIEN	4
		2	BUCEENNE	2		
		2	MOUROUX	2		
		18		12		12

Club recevant	THORIGNY		ST THIBAUT		BRIE EST	
	THORIGNY	2	ST THIBAUT	2	BRIE EST	1
	VILLEPARISIS	5	COURTRY FOOTBALL	5	FERTE SOUS JOUARRE	4
	VAL D'EUROPE	4	LOGNES	5	COULOMMIERS	3
	CHELLES	4			REBAIS	2
					POMMEUSE	3
		15		12		13

Club recevant	PORTUGAIS PONTAULT					
	PORTUGAIS PONTAULT	4				
	TORCY	4				
	FERRIERES	4				
		12		0		0



FILLOFOOT U6F-U7F

MEAUX

SAMEDI 25/01/2025

Horaires			
	MEAUX 1	MEAUX 2	OZOIR-GRETZ
	LOGNES	ESPOIR FEMININ	ENT FEMININE SUD S&M 1
	ENT FEMININE SUD S&M 2		



FEMININES
PLATEAU U9F
SAMEDI 25/01/2025

Club recevant	OZOIR - RDV 13h15 - PLATEAU A 14H		
	OZOIR - GRETZ TOURNAN	VILLEPARISIS	ST PATHUS OISSERY
	MEAUX 1	MEAUX 2	LOGNES
	MITRY MORY	ESPOIR FEMININ	DAMMARIE FC
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 1	MOISSY 1	VAL D'EUROPE
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 2	MOISSY 2	COMBS LA VILLE

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant			

Club recevant



FILLOFOOT U6F-U7F

EFSSM

SAMEDI 01/02/2025

Clubs	ENTENTE FEMININE SUD S&M		
MEAUX 1	MEAUX 2	OZOIR-GRETZ	
LOGNES	ESPOIR FEMININ	ENT FEMININE SUD S&M 1	
ENT FEMININE SUD S&M 2			



FEMININES PLATEAU U9F

SAMEDI 01/02/2025

Club recevant	VILLEPARISIS		
	OZOIR - GRETZ TOURNAN	VILLEPARISIS	ST PATHUS OISSERY
	MEAUX 1	MEAUX 2	LOGNES
	MITRY MORY	ESPOIR FEMININ	

Club recevant	ENTENTE FEMININE SUD S&M		
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 1	MOISSY 1	DAMMARIE FC
	ENTENTE FEMININE SUD S&M 2	MOISSY 2	COMBS LA VILLE



Pratique Futsal - 2024/2025



CATEGORIE	U9G	U11G	U13G	U13G	U9F	U13F	U15F
DATE	15/02 OU 16/02	dimanche 16 février 2025	samedi 1 mars 2025	FEVRIER 2025	dimanche 16 février 2025	15/02 ou 16/02	dimanche 23 février 2025
TOUR	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	FINALE	TOUR 1	TOUR 1
SITE	Site en attente	LAGNY	COULOMMIERS	Site en attente	VILLEPARISIS	Site en Attente	Site en attente
1	BREUILLOISE	BREUILLOISE	BRIE FC	BREUILLOISE	SENART MOISSY	DAMMARTIN	SENART MOISSY
2	BRIARD	BRIARD	BUSSY	BRIE NORD	COMBS LA VILLE	PAYS BIÈRE	SC BRIARD
3	BRIE NORD	BRIE NORD	COSMO	CHAMPS FFC	MEAUX	ST MARD	COMBS LA VILLE
4	CHAMPS FFC	CHAMPS FFC	COULOMMIERS	CHELLES	ST PATHUS	US VAIRES	MEAUX
5	CHELLES	CHELLES	COURTRY FOOTBALL	COLLEGIEN	DAMMARIÉ LES LYS	SENART MOISSY	ST PATHUS
6	EMERAINVILLE	DAMMARTIN	DAMMARTIN	EMERAINVILLE	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	BRIARD	PONTHIERRY
7	FERTE SOUS JOUARRE	EMERAINVILLE	FERRIÈRES	GRETZ	MITRY MORY	COMBS LA VILLE	OZOIR/GRETZ
8	GRETZ	GRETZ	FERTE SOUS JOUARRE	JOUARRE	VILLEPARISIS	MONTEREAU	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE
9	LAGNY	JOUARRE	MEAUX	LAGNY	LOGNES	MEAUX	VAUX LA ROCHETTE
10	NOISIEL	LAGNY	PAYS CRECOIS	MARLES	TRILPORT	ST PATHUS	VAL D'EUROPE
11	PAYS CRECOIS	NOISIEL FA	PLAINE DE France	NOISIEL FA		DAMMARIÉ	MITRY MORY
12	ROISSY US	OZOIR	ST MARD	ROISSY US		OZOIR/GRETZ	VARENNES
13	ST THIBAULT	PLAINE DE FRANCE	ST PATHUS	ST THIBAULT		ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	BUSSY
14	TORCY	ST THIBAULT	THORIGNY	VAL YERRES		VAUX LA ROCHETTE	VILLEPARISIS
15	QUINCY	THORIGNY	TRILPORT	QUINCY		VAL D'EUROPE	CPS PROVINS
16		VAL YERRES	US VAIRES			EFPF	LE MEE
17						MITRY MORY	AS CHAMPS
18						BUSSY	LONGUEVILLE
19						VILLEPARISIS	
20						LOGNES	
21						LE MEE	
22						AS CHAMPS	
23						BOIS LE ROI	